

**PROFILS DE COMPÉTENCES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Marc Lemieux
Conseiller en formation et en éducation**

Juin 2004

Remerciements

Le ministère de la Sécurité publique tient à remercier les personnes énumérées ci-dessous pour leur précieuse collaboration à la réalisation des travaux dont les résultats sont présentés dans le présent rapport.

Niveau ministériel

Guyard, Patrice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Simard, Martin

Ministère de la Sécurité publique

Diane Matte

Ministère des Transports

Laforge, Réal

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Tremblay, Jacques

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Réjean, Dumais

Ministère des Transports

Niveau régional

Guindon, Jean-Bernard

Directeur, Centre de sécurité civile de Montréal

Achim, Claude

Directeur, Bureau de la sécurité civile de Québec

Galarneau, Daniel

Responsable du Service des mesures d'urgence, Ville de Blainville

Gagné, Georges-André

Directeur général, MRC Asbestos

Lachapelle, André

Directeur général adjoint, Longueuil

Phaneuf, Linda

Directrice générale, MRC Beauharnois Salaberry

Niveau local

Gilbert, Alain

Directeur général, Otterburn Park

Gagnon, Michel

Directeur général, MRC Drummond

Richer, Michel

Chef du Service incendie, Sherbrooke

Beaudoin, Guy-Lin

Directeur général, Richmond

Lapierre, Gérald

Directeur général, Drummondville

Générateurs de risque

Lussier, Carl

Pétro-Canada, Montréal

Gagné, Michel

Boc Gaz, Magog

Carpentier, Jean

Pétromont, Montréal

Frattolillo, Pierre

Association industrielle de l'est de Montréal

Citoyens

Vanier, Maurice H.

CMMI est de Montréal

Turgeon, Jean-Marc

CMMI Windsor

Côté, Jean-Paul

Directeur adjoint aux opérations, Mesures d'urgence, Ville d'Asbestos

Comité pédagogique

Sabourin, Jean-Pierre

UQTR

Lemay, Irené

École des pompiers, campus Notre-Dame-de-Foy

Cloutier, Michel

Cégep de Drummondville

Dionne, Gabriel

Kronos Canada, Varennes

Éthier, Richard

Basell Canada Inc., Varennes

Durand, Jean-Pierre

Société PCI Chimie Canada, Bécancour

Lemelin, Jonathan

CMMI Magog

Benoît, Serge

CMMI Varennes

Choinière, Nancy

Université de Sherbrooke

Corriveau, Raymond

Loisirs et communications, UQTR

Robert, Benoît

École polytechnique de Montréal

Damico, Pierre

ENAP

Ministère de la Sécurité publique

Brisson, Richard

Lemieux, Gilles

Turcotte, Alyne

Rouleau, Rodrigue

Collège Ahuntsic

Table des matières

1 Description du mandat	7
2 Profils de compétences et fiches descriptives : explications	9
3 Les profils de compétences	12
Tableau synoptique	13
Autorité gouvernementale	17
Coordination gouvernementale	17
Autorité ministérielle	25
Coordination ministérielle	25
Responsable de mission	35
Responsable d'activités et de soutien	41
Autorité régionale	45
Palier administratif ou politique	45
Planification et suivi	51
Responsable de l'aménagement	57
Autres services	60
Autorité municipale	62
Palier administratif ou politique	62
Coordination municipale	72
Responsable de mission sectorielle	83
Direction des opérations (gérance du site)	90
Intervenants municipaux	95
Générateurs de risque	101
Direction	101
Coordination	108
Intervenants en situations d'urgence	117

Citoyens

123

Citoyen représentant

1 Description du mandat

L'objectif du mandat était d'élaborer des profils de compétences pour chacune des fonctions de travail énumérées ci-dessous, ces profils offrant un référentiel suffisamment clair, univoque et opérationnel pour permettre aux différents fournisseurs de solutions d'apprentissage (Cégeps, universités, autres) de positionner leur offre de formation en matière de sécurité civile.

Les différentes municipalités, régions, ministères et autres organismes ainsi que les différents générateurs de risque représentent une grande diversité au regard de l'organisation du travail en général et, plus spécifiquement, au regard du partage des rôles et des responsabilités en matière de sécurité civile. Par exemple, dans certaines municipalités de petite taille, une même personne assumera de nombreuses responsabilités et aura à jouer différents rôles lors de la planification et la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile. Par contre, dans de grandes municipalités, une même fonction pourra être exercée par une équipe de personnes.

Dans le cadre du présent travail, une fonction de travail correspond donc à un rôle qui, au regard de la sécurité civile, devra être assumé par une entité municipale, régionale, ministérielle, gouvernementale ou par une entreprise, peu importe l'organisation du travail au sein de cette entité.

Des profils de compétence ont donc été élaborés pour chacune des fonctions qui suivent :

Niveau d'intervention	Fonctions
Autorité gouvernementale	• Coordination gouvernementale
Autorité ministérielle	• Coordination ministérielle (provinciale et régionale) • Responsable de mission • Responsable d'activités et de soutien
Autorité régionale	• Palier administratif ou politique • Planification et suivi • Responsable de l'aménagement • Autres services
Autorité municipale ou locale	• Palier administratif ou politique • Coordination municipale

Niveau d'intervention	Fonctions
	• Responsable de mission ▪ Direction des opérations • Intervenants au niveau municipal
Générateurs de risque	• Direction • Coordination • Intervenants en situation d'urgence
Citoyens	▪ Participant à un comité en sécurité civile

2 Méthodologie

L'élaboration des profils de compétences se déroula en trois étapes :

- Première étape : À partir de toute la documentation disponible et de tableaux existants et, principalement, à partir du processus de travail décrit en matière d'élaboration et d'implantation de plans de protection civile, fut produit l'ensemble des profils de compétences en version de travail. Cette étape se déroula en deux sous étapes : en premier lieu, la production par le consultant d'un maximum possible d'ébauches de fiches descriptives de compétences à partir des informations existantes. En second lieu, le parachèvement de cette première version des profils de compétences à l'aide d'une personne ressource experte en la matière.
- Deuxième étape : Validation des fiches descriptives des compétences auprès de ressources attitrées du milieu et représentatives des différents niveaux d'intervention en matière de sécurité civile.
- Troisième étape : Production d'un document corrigé comprenant l'ensemble des informations complémentaires nécessaires. Présentation de ce document au comité de formation du MSP, incluant les fournisseurs potentiels de solutions d'apprentissage.

2 Profils de compétences et fiches descriptives : explications

Le concept de compétence

Le profil de compétence associé à une fonction de travail décrit les compétences exercées par une personne, ou par un groupe de personnes. La définition du concept de compétence qui a servi aux présents travaux est la suivante :

- **Une compétence** est un ensemble intégré et fonctionnel de connaissances, d'habiletés et de comportements généraux permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité, une tâche ou une action complexe.
La compétence se traduit par un pouvoir agir intelligent, adapté, autonome, responsable, éthique et esthétique, le cas échéant. Une compétence suppose un certain consensus quant aux critères de performance qui lui sont associés. Sans l'existence d'un tel consensus, il devient impossible de porter un jugement partagé sur l'existence ou non d'une compétence.
Une compétence entraîne que l'on sait quoi faire, comment le faire, quand et pourquoi le faire, que l'on peut anticiper les conséquences des gestes posés, d'assumer ces conséquences, que l'on puisse agir de façon autonome et responsable, tout en prenant en considération les dimensions éthique et esthétique de notre action.

Dans la définition précédente, trois concepts méritent d'être définis à leur tour, soient ceux de fonction professionnelle, de tâche professionnelle et d'activité de vie professionnelle.

- Une **fonction** est constituée d'un ensemble de responsabilités correspondant à un rôle ou à un emploi spécifique au sein de l'entreprise. À toute fonction correspondent un certain nombre de tâches et d'activités professionnelles jugées comme étant utiles à l'organisation. L'exercice adéquat d'une fonction professionnelle suppose la maîtrise et l'exercice d'un certain nombre de compétences, certaines étant spécifiques à la fonction, d'autres étant plus génériques, c'est-à-dire pouvant être transférées à la réalisation d'autres fonctions professionnelles au sein de l'entreprise. Dans la majorité de cas, une fonction correspond à un emploi.
- Une **tâche** est un ensemble d'opérations distinctes et coordonnées visant l'accomplissement d'un travail déterminé. Une fonction de travail, ou profession, comporte un ensemble de tâches qui

s'inscrivent dans une démarche logique de production de biens ou de services. Des compétences dites spécifiques ou particulières sont dérivées des tâches associées à une fonction.

- Une **activité de travail ou de vie professionnelle** consiste en un ensemble d'actions coordonnées, débordant le champ spécifique des tâches, et impliquant des démarches ou des réalisations portant sur des dimensions significatives de la situation de travail ou de la vie professionnelle. Des compétences dites génériques sont dérivées des activités de vie professionnelle.

Les fiches descriptives des compétences

Un profil de compétence comporte plusieurs compétences qui sont à leur tour décrites sous la forme de fiches descriptives. Ces fiches peuvent servir de référence à l'évaluation des compétences de personnes en emploi et à la détermination des besoins de formation éventuels de toute personne voulant accéder à une fonction. Les fiches décrivent donc les compétences ou, dans une perspective de formation, les résultats attendus au terme d'une démarche d'apprentissage appropriée. Les fiches descriptives comportent les éléments qui suivent :

- Un énoncé général de la compétence ;
- Le champ d'application de la compétence ;
- Les principales dimensions ou éléments de la compétence ;
- Les balises du contenu et les principaux indicateurs de performance.

Ci-après, vous trouverez une définition descriptive de chacun des éléments de la fiche.

L'énoncé général de la compétence est une formulation brève, mais explicite, de la compétence visée dans son ensemble. Il traduit un comportement ou une performance observable et mesurable correspondant à un champ d'activités professionnelles au regard d'une fonction de travail donnée.

Le champ d'application précise l'étendue et les limites d'application de la compétence en ce qui a trait aux domaines des connaissances, aux productions, aux activités de travail, etc. Il décrit également l'ensemble des conditions de travail pouvant influencer d'une quelconque façon la nature de la compétence (conditions matérielles, technologiques, environnementales, psychologiques, sociales, etc.). Il est inclus sur une fiche descriptive lorsque l'information qu'il présente s'avère être utile.

Les principales dimensions ou éléments de la compétence précisent l'ensemble des composantes de la compétence afin d'assurer une interprétation univoque des aspects essentiels de celle-ci. Ces dimensions peuvent référer aux étapes du processus de travail qui doivent être appliquées, à l'ensemble des

connaissances et des habiletés qui sont indissociables de la compétence. Elles réfèrent également à l'ensemble des comportements généraux qui sont révélateurs des attitudes profondes.

Les balises de contenu et les indicateurs de performance (critères d'évaluation) qualifient chacun des éléments de la compétence en termes de résultat attendu. Les critères serviront de principaux repères afin d'évaluer la prestation de la personne en emploi en situation d'évaluation et de reconnaissance de ses compétences professionnelles. Ces critères réfèrent à la maîtrise d'éléments tels que : les notions, les principes, les modèles, les techniques et les procédures de travail, l'utilisation d'outils informatisés ou non, la qualité du travail effectué, les attitudes et les habitudes de travail. Ainsi, ils servent également de balises lorsqu'il s'agit de planifier les contenus des solutions d'apprentissage qui permettent l'acquisition de la compétence correspondante.

3 LES PROFILS DE COMPÉTENCES

Tableau synoptique des profils de compétences en sécurité civile

Le tableau qui suit présente un résumé de l'ensemble des profils de compétences. Pour chacune des fonctions, on trouve les énoncés de compétences de chacune des fiches descriptives. Une mise en garde s'impose : certains énoncés peuvent sembler relativement similaires. Toutefois, il ne faudrait pas conclure que les compétences correspondantes le sont également. Seule une lecture attentive et complète des fiches descriptives des compétences permet d'identifier des similarités ou des dimensions communes aux différents profils.

PALIER	FONCTIONS	COMPÉTENCES
Autorité gouvernementale	Coordination gouvernementale	- Assurer l'application de la <i>Loi sur la sécurité civile</i> sur le plan provincial. - Assurer la planification de la sécurité civile sur le plan provincial ainsi que les mesures de prévention et de préparation qui en découlent. - Assurer la coordination de la mise en œuvre du plan national de sécurité civile (PNSC) lors d'un sinistre.
Autorité ministérielle	Coordination ministérielle	- Assurer, au niveau ministériel, la planification de la sécurité civile ainsi que les mesures de prévention et de préparation qui en découlent. - Assurer l'implantation du plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles en regard du plan national de sécurité civile. - Assurer une direction ministérielle lors d'un sinistre (gestion des conséquences).

PALIER	FONCTIONS	COMPÉTENCES
	Responsable de mission	- Assurer la planification d'une mission ministérielle de sécurité civile ainsi que la mise en œuvre des mesures de préparation qui y sont définies. - Intervenir dans le cadre d'une mission ministérielle de sécurité civile lors d'un sinistre.
	Responsable d'activités et de soutien	- Participer à certaines des activités de planification du plan national de sécurité civile (PNSC) et des plans ministériels. - Intervenir lors d'un sinistre conformément aux exigences de son rôle.
Autorité régionale (MRC)	Palier administratif ou politique	- Définir, au regard des caractéristiques du territoire, des grandes orientations en matière de sécurité civile. - Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile pour le territoire sous sa responsabilité.
	Planification et suivi	- Caractériser un territoire (MRC) au regard de la sécurité civile. - Élaborer le schéma de sécurité civile.
	Responsable de l'aménagement	Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile en tant que responsable de l'aménagement et à la mise en œuvre de certaines de ses prescriptions.
	Autres services	Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile.

PALIERS	FONCTIONS	COMPÉTENCES
Autorité locale (municipalité)	Palier administratif ou politique	▪ Participer à la planification stratégique du plan municipal de sécurité civile. ▪ Représenter la municipalité auprès de la population, des intervenants et des instances concernées au regard du plan de sécurité civile et des mesures qui s'y rattachent. ▪ Assurer la direction politique ou administrative lors d'un sinistre.
	Coordination municipale	▪ Assurer l'intégration de tous les éléments de planification stratégique au plan de sécurité civile. ▪ Agir à titre de porteur de dossier à l'interne au regard des aspects opérationnels liés au plan de sécurité civile. ▪ Assurer la coordination à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du plan de sécurité civile.
	Responsable de mission sectorielle	▪ Analyser l'état de la situation dans son domaine de responsabilité aux fins de planification de la sécurité civile. ▪ Assurer la mise en œuvre des mesures en matière de sécurité civile dans le cadre de sa mission.
	Intervenants municipaux	▪ Se situer au regard du plan de sécurité civile et participer à son élaboration. ▪ Assurer la mise en pratique des procédures prévues pour son service en matière de sécurité civile.

PALIER	FONCTIONS	COMPÉTENCES
	Gérance de site	- Participer à l'élaboration du plan de sécurité civile en tant que directeur des opérations et à la mise en œuvre de certaines de ses prescriptions. - Assurer la mise en œuvre des mesures prévues au plan de sécurité civile sur les lieux d'un sinistre.
Générateur de risque	Direction	- Assurer l'application de la Loi sur la sécurité civile au niveau corporatif. - Assurer la direction corporative des opérations à chacune des phases du cycle de gestion du risque.
	Coordination	- Coordonner l'élaboration du plan d'urgence corporatif. - Assurer la coordination à chacune des phases du cycle de gestion du risque. - Élaborer et assurer la mise en application d'un programme d'exercices destiné à assurer la préparation adéquate de l'organisation en matière de sécurité civile.
	Intervenants en situation d'urgence	- Élaborer des procédures spécifiques d'intervention. - Participer à la mise en œuvre d'un plan spécifique d'intervention.
Citoyens	Citoyen représentant	- Se situer au regard du plan et du schéma de sécurité civile et participer au processus de planification en tant que représentant des citoyens. - Collaborer, à titre de représentant des citoyens, à la mise en œuvre du plan de sécurité civile.

AUTORITÉ GOUVERNEMENTALE

Fonction : Coordination gouvernementale

Énoncé de la compétence : Assurer l'application de la *Loi sur la sécurité civile* sur le plan provincial.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- S'applique au processus d'élaboration du Plan national de sécurité civile (PNSC).
- S'applique également aux interventions gouvernementales en cas de sinistre majeur sur le plan provincial.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Définir les orientations et la teneur du système de sécurité civile.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.2 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile. 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile à tous les paliers d'intervention ainsi que le partage des rôles et des responsabilités. 1.4 Expliquer le lien de complémentarité nécessaire entre le PNSC, le schéma et d'autres plans de sécurité civile. 1.5 Proposer des orientations portant sur la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. 1.6 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification du PNSC.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Participer à la détermination du processus de planification du PNSC, des plans ministériels et des schémas en matière de sécurité civile.	2.1 Évaluer la pertinence des étapes de la démarche de planification proposée par l'instance responsable de la coordination ministérielle. 2.2 Approuver les mesures d'encadrement des autorités régionales et locales proposées. 2.3 Autoriser les ressources ministérielles requises. 2.4 Discuter des risques de sinistres majeurs nécessitant l'intervention du gouvernement. 2.5 Déterminer les modalités et les critères d'approbation et de soutien financier aux autorités régionales.
3 Assurer un suivi politique et administratif des travaux de planification.	3.1 Soutenir la mise en place des mesures de soutien et des ressources nécessaires aux travaux de planification. 3.2 Assurer la disponibilité de la formation nécessaire aux personnes responsables de la planification. 3.3 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification. 3.4 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification. 3.5 Évaluer le PNSC aux fins de son approbation.
4 Assurer la transmission du Plan national de sécurité civile aux autorités régionales.	4.1 Expliquer les orientations et les différents volets du PNSC. 4.2 Autoriser la mise en place des moyens de diffusion aux autres ministères et organismes, membres ou non de l'OSCCQ, aux entreprises et à la population de renseignements sur les mesures de protection adoptées par les ministères et les différents organismes gouvernementaux.

Fonction : Coordination gouvernementale

Énoncé de la compétence : Assurer la planification de la sécurité civile sur le plan provincial ainsi que les mesures de prévention et de préparation qui en découlent.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et au système de sécurité civile au Québec.
- De concert avec les instances gouvernementales, régionales et locales concernées.
- À partir des informations fournies par les responsables de mission et les autres intervenants concernés par la sécurité civile ainsi que par les différents ministères et organismes gouvernementaux.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger l'ensemble des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile sur le plan provincial et à l'exercice d'une fonction-conseil auprès des diverses autorités concernées.	1.1 Résumer les principaux éléments de la <i>Loi sur la sécurité civile</i>. 1.2 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.3 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsable de la coordination, responsables de mission, autres intervenants). 1.4 Distinguer la mission de chacun de ces paliers d'intervention et leurs principales obligations légales en matière de sécurité civile. 1.5 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités gouvernementales, et plus particulièrement, au responsable de la coordination. 1.6 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification d'un plan national de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Exercer une fonction-conseil et d'encadrement auprès des différentes instances concernées.	2.1 Conseiller les autorités concernées en matière de sécurité civile. 2.2 Interpréter les lois et les règlements en matière de sécurité civile. 2.3 Maintenir un lien constant entre les autorités ainsi qu'entre les coordonnateurs ministériels. 2.4 Conseiller en matière de gestion du risque.
3 Déterminer les paramètres et les consignes à prendre en compte lors de l'élaboration du PNSC.	3.1 Déterminer les objectifs et les résultats attendus au terme de la démarche autant pour le ministère de la Sécurité publique que pour les autres ministères et organismes gouvernementaux. 3.2 Formuler et expliquer la démarche de planification tout en y situant les rôles et les responsabilités des différentes personnes impliquées. 3.3 Expliquer le contenu du mandat des différents ministères en matière de sécurité civile : • Recensement des biens et services essentiels fournis • Risques de sinistre majeurs pouvant affecter ces biens et services • Mesures de protection existantes • Indice de vulnérabilité des biens et services inventoriés • Modalités de maintien de l'opérationnalisation des mesures de protection et personnes responsables • Caractérisations des risques et des mesures qui y sont associées (recherche, surveillance, prévention, préparation, intervention et rétablissement) • Inventaire des ressources humaines, matérielles et informationnelles existantes. 3.4 Déterminer le cadre de travail : calendrier des travaux, attribution des tâches en fonction des compétences et des domaines d'études.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	3.5 Caractériser, de façon macroscopique, les différents milieux sociaux, économiques et naturels qui seront pris en compte. 3.6 Décrire les risques de sinistre et expliquer les conséquences prévisibles telles que décrites dans les études régionales et locales. 3.7 Superviser, à toutes les étapes du processus, l'élaboration du Plan national de sécurité civile. 3.8 Présenter, aux autorités concernées, les tenants et les aboutissants du Plan aux fins de sa validation.
4 Assurer un suivi politique et administratif des travaux de planification.	4.1 Soutenir la mise en place des mesures ainsi que des ressources nécessaires aux travaux de planification. 4.2 Assumer le leadership adéquat auprès des instances concernées dans le processus de planification. 4.3 Communiquer aux personnes concernées les consignes et les paramètres au regard du plan et de leur contribution spécifique. 4.4 Établir la circulation d'information interne et externe en fonction des besoins. 4.5 S'assurer de la disponibilité d'une formation adéquate pour les différents intervenants. 4.6 Assurer la concertation des ministères et des organismes dans leur champ d'activités. 4.7 Évaluer le PNSC aux fins de son approbation et en assurer le maintien opérationnel.
5 Assurer la transmission du PNSC aux autorités concernées.	5.1 Autoriser la mise en place de moyens de diffusion et de suivi du PNSC auprès des autorités responsables de la sécurité civile, incluant les autorités municipales. 5.2 S'assurer d'une procédure de vérification périodique de l'état d'avancement des actions déterminées.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
6 Organiser les mesures de préparation sur le plan provincial.	6.1 Organiser la structure de gestion des interventions en cas de sinistre. 6.2 Déterminer les procédures d'alerte et de mobilisation nécessaires. 6.3 Désigner les personnes adéquates. 6.4 Planifier la logistique nécessaire à la mise en application du PNSC. 6.5 Organiser les mesures de secours, d'aide à la population et de sauvegarde des biens sur le plan provincial. 6.6 Déterminer les modalités de formation et les exercices correspondants afin d'assurer une préparation adéquate des différentes instances ministérielles. 6.7 Concevoir les mesures de suivi et de révision de l'état de préparation des diverses instances et des personnes concernées. 6.8 Déterminer les mesures de soutien aux autorités locales en cas de sinistre. 6.9 Assurer la formation des différents acteurs potentiels.

Fonction : Coordination gouvernementale

Énoncé de la compétence : Assurer la coordination de la mise en œuvre du Plan national de sécurité civile (PNSC) lors d'un sinistre.

Champ d'application :

- De concert avec les instances ministérielles, régionales et locales concernées.
- En référence au PNSC, aux plans ministériels, aux plans municipaux et aux schémas régionaux.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Mettre en œuvre les modalités de gestion de l'information et des communications lors d'un sinistre.	1.1 Informer les autorités gouvernementales de la situation et de son évolution. 1.2 Assurer un lien de communication constante avec les responsables de mission.
2 Participer à titre de coordonnateur au déploiement des mesures nationales d'intervention.	2.1 Évaluer rapidement le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation des interventions en conséquence. 2.2 Assurer, le cas échéant, le déploiement du Plan national de sécurité civile. 2.3 Activer, de concert avec le responsable de mission, la mise en œuvre d'une ou de plusieurs missions. 2.4 Assurer les liens avec le comité de sécurité civile du Québec (CSCQ), l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) et participer aux décisions. 2.5 Conseiller les autorités gouvernementales sur les actions à prendre selon l'évolution de la situation (déclaration d'état d'urgence nationale).

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	2.6 Adresser, au besoin, les demandes requises pour l'obtention de ressources privées, fédérales et transfrontalières.
3 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	3.1 Superviser les différentes activités associées au retour d'expérience : • Approbation d'un rapport sur le sinistre et sur le déroulement des opérations (rapport de mission) • Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions 3.2 Réévaluer le Plan national de sécurité civile et ses différentes dispositions à la lumière des données sur le déroulement de la situation. 3.3 Déterminer les changements nécessaires au PNSC.
4 Exercer, tout au long de la situation et, en tant que coordonnateur gouvernemental, une présence rassurante et un leadership adéquat.	4.1 Susciter un climat de collaboration et d'approche consensuelle. 4.2 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard. 4.3 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 4.4 Démontrer une grande capacité de prise de décision rapide en situation de stress et d'urgence.

AUTORITÉ MINISTÉRIELLE

Fonction : Coordination ministérielle

Énoncé de la compétence : Assurer, au niveau ministériel, la planification de la sécurité civile ainsi que les mesures de prévention et de préparation qui en dérivent.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et au système de sécurité civile au Québec.
- De concert avec les instances gouvernementales, régionales et locales concernées, ainsi que les responsables de mission et d'activités.
- En références aux orientations, aux politiques et aux responsabilités propres à un ministère ou à un organisme.
- À partir des informations fournies par les autres ministères et organismes ainsi que par les autres intervenants fédéraux, provinciaux, régionaux et privés concernés.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger l'ensemble des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile au niveau ministériel.	1.1 Résumer les principaux éléments de la <i>Loi sur la sécurité civile</i>. 1.2 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.3 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités ministérielles, et plus particulièrement ceux dérivant des autres lois et règlements qui s'appliquent à son ministère et qui influencent la question de la sécurité civile. 1.4 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsable de la coordination, responsables de mission, autres intervenants).

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	1.5 Distinguer la mission de chacun de ces paliers d'intervention et leurs principales obligations légales en matière de sécurité civile. 1.6 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification.
2 Exercer une fonction-conseil et d'encadrement fonctionnel auprès des différentes instances concernées à l'intérieur de son réseau.	2.1 Conseiller les autorités ministérielles concernées en matière de sécurité civile. 2.2 Interpréter les lois et les règlements en matière de sécurité civile. 2.3 Maintenir un lien constant entre les autorités, les coordonnateurs régionaux ainsi que les responsables de mission et d'activités. 2.4 Conseiller en matière de gestion du risque, notamment au regard de l'appréciation des risques.
3 Déterminer les paramètres et les consignes à prendre en compte lors de l'élaboration du plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles en regard du Plan national de sécurité civile.	3.1 Formuler et expliquer la démarche de planification tout en y situant les rôles et les responsabilités des différentes personnes concernées. 3.2 Déterminer les objectifs et les résultats attendus au terme de la démarche de planification. 3.3 Expliquer le contenu du mandat du ministère en matière de sécurité civile : • Recensement des biens et services essentiels fournis • Risques de sinistre majeurs pouvant affecter ces biens et services • Mesures de protection existantes et à mettre en place • Indice de vulnérabilité des biens et services inventoriés • Modalités de maintien de l'opérationnalisation des mesures de protection et personnes responsables • Caractérisations des risques et des mesures qui y sont associées (recherche,

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	surveillance, prévention, préparation, intervention et rétablissement) • Inventaire des ressources humaines, matérielles et opérationnelles disponibles 3.4 Déterminer le cadre de travail : calendrier des travaux, attribution des tâches en fonction des compétences et des domaines d'études.
4 Assurer la coordination des travaux d'élaboration des plans.	4.1 Communiquer aux personnes concernées les consignes et les paramètres au regard du plan et de leur contribution spécifique. 4.2 Établir la circulation d'information interne et externe en fonction des besoins. 4.3 S'assurer de la disponibilité d'une formation adéquate pour les différents intervenants. 4.4 Assurer le soutien nécessaire aux responsables de mission, d'activités et de soutien. 4.5 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification. 4.6 Expliquer la nature et la teneur des aspects qui suivent au regard des travaux d'élaboration : • Les dispositions réglementaires et normatives • Les mesures d'élimination ou de réduction des risques à la source • Les mesures structurelles 4.7 Décrire les risques de sinistre et expliquer les enjeux et les conséquences prévisibles. 4.8 Superviser, à toutes les étapes du processus, l'élaboration du plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles. 4.9 Présenter, aux instances attitrées, les tenants et les aboutissants de plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles aux fins de sa validation et de son autorisation.

Fonction : Coordination ministérielle

Énoncé de la compétence : Assurer l'implantation du plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles en regard du Plan national de sécurité civile.

Champ d'application :

- De concert avec les instances gouvernementales, régionales et locales concernées, ainsi que les responsables de mission et d'activités.
- En référence aux plans ministériels et au Plan national de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différents aspects opérationnels liés aux plans ministériels.	1.1 Expliquer la teneur des mesures qui suivent et démontrer la nécessité de leur application : • Mesures de secours à la population et de sauvegarde des biens, le cas échéant • Mesures d'aide à la population • Mesures de gestion des besoins de base • Mesures de soutien • Mesures relatives aux services essentiels et à leur maintien 1.2 Expliquer les modalités et les mécanismes d'information publique autant en matière de sensibilisation au regard des mesures spécifiques aux plans qu'en temps de sinistre et de rétablissement. 1.3 Décrire le programme d'exercices prévus en guise de préparation à la gestion des conséquences de sinistres. 1.4 Expliquer les mesures de suivi et de révision de l'état de préparation de son ministère en matière de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	1.5 Décrire les circonstances et le déroulement séquentiel de la mise en application des différentes mesures prévues en cas de sinistre : • Signalement d'un événement • Validation de l'information reçue • Évaluation de la situation • Activation des procédures d'alerte et de mobilisation • Déclaration de l'état d'urgence 1.6 Expliquer les modalités d'application des différentes mesures de rétablissement prévues aux plans : • Établissement du bilan des pertes et anticipation des conséquences futures • Évaluation des besoins à court et à long terme • Détermination des ressources requises en fonction des besoins • Détermination des modalités de gestion et de coordination des différentes interventions
2 Organiser l'implantation des plans ministériels (plan de continuité d'affaires et des responsabilités ministérielles en regard du Plan national de sécurité civile).	2.1 Organiser la structure de gestion des interventions en cas de sinistre (organigramme de gestion des interventions en cas de sinistre, plus particulièrement au regard de la coordination, de la gestion des missions et des activités, de la logistique, des ressources et des installations). 2.2 Déterminer les procédures d'alerte et de mobilisation nécessaires. 2.3 Définir et adopter un plan de communication adapté aux circonstances et aux différents publics ciblés. 2.4 Désigner les personnes adéquates aux différents postes prévus au plan.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	2.5 Planifier la logistique nécessaire à la mise en application des plans ministériels. 2.6 Organiser les mesures de secours, d'aide à la population et de sauvegarde des biens au niveau national. 2.7 Déterminer les modalités de formation et les exercices correspondants afin d'assurer une préparation adéquate des différentes instances ministérielles concernées. 2.8 Concevoir les mesures de suivi et de révision de l'état de préparation des différentes instances et personnes concernées. 2.9 Déterminer les mesures de soutien aux autorités régionales et locales en cas de sinistre.
3 Assurer la mise à l'essai des principaux éléments des plans.	3.1 Déterminer les modalités et les moyens de vérification de l'applicabilité et de l'harmonisation des principales composantes des plans. 3.2 Coordonner les différentes activités de mise à l'essai des plans : exercices théoriques, simulations, autres. 3.3 Ajuster les différents éléments des plans, le cas échéant, en fonction des résultats et des commentaires à la suite de la mise à l'essai. 3.4 Assurer la diffusion des éléments essentiels des plans à toutes les personnes ou instances concernées. 3.5 Participer aux efforts de familiarisation de la population aux aspects des plans la concernant directement. 3.6 Élaborer le programme de maintien des plans comprenant, entre autres, les éléments qui suivent : • Désignation d'une personne responsable • Mises à jour et révisions • Exercices

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	• Activités de formation • Mesures d'amélioration de la capacité d'intervention • Vérification annuelle (préparation de fiches de suivi des activités)
4 Superviser la mise en œuvre des mesures de prévention et de préparation prévues.	4.1 S'assurer de l'élaboration d'un plan d'action pour chacune des mesures de prévention et d'atténuation définies aux plans. 4.2 Soutenir les personnes concernées dans leur effort d'implantation des mesures de prévention. 4.3 Assurer le suivi de l'implantation de ces mesures et recommander des améliorations en fonction des résultats obtenus. 4.4 Rendre opérationnelle la structure de gestion de l'organisation en matière de préparation. 4.5 Voir à l'aménagement des centres de décision au sein du ministère. 4.6 Voir à la mise en place des différents processus reliés aux procédures générales : • Systèmes de surveillance et d'alerte • Système de mobilisation • Système de communication • Systèmes de démobilisation et de retour d'expérience. 4.7 Autoriser les ententes de services nécessaires à l'interne et à l'externe. 4.8 Assurer la diffusion de l'information et la réalisation du programme de formation et d'exercices relatif aux mesures de prévention. 4.9 Assurer une diffusion adéquate de toute l'information pertinente aux personnes et aux groupes concernés.

Fonction : Coordination ministérielle

Énoncé de la compétence : Assurer une direction ministérielle lors d'un sinistre (gestion des conséquences).

Champ d'application : • De concert avec les instances concernées.

- En référence au Plan national et au plan régional de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'assurer de la diffusion de l'information relative aux mesures et aux stratégies mises en œuvre.	1.1 Décrire la structure de gestion des interventions ainsi que l'ensemble des moyens mis en œuvre : • Aspects organisationnels • Aspects logistiques • Nature des ressources existantes 1.2 Expliquer les différentes mesures d'aide à la population déployées : • Nature des services aux sinistrés • Modalités de gestion des besoins 1.3 Présenter les modalités et les mécanismes mis en place afin d'informer la population adéquatement et en temps réel. 1.4 Se préoccuper des besoins spécifiques de ses employés et des membres de leur famille touchés par le sinistre. 1.5 Adopter des mesures en conséquence.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Maintenir à jour les informations sur l'évolution de la situation.	2.1 S'assurer d'avoir constamment en main toutes les informations pertinentes sur l'évolution de la situation. 2.2 Adopter une attitude proactive à l'égard de l'acheminement de l'information nécessaire à la prise de décision. 2.3 Donner une direction en conséquence.
3 Décider ou approuver la direction à prendre tout au long de la gestion de la situation.	3.1 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions. 3.2 Intervenir, au besoin, auprès de la coordination gouvernementale à des fins de participation au processus de prise de décision.
4 Exercer une présence rassurante et un leadership adéquat tant auprès de la population que des ressources concernées.	4.1 Susciter un climat de collaboration et d'approche consensuelle. 4.2 Reconnaître et gérer le stress engendré par les exigences et les contraintes associées à la situation. 4.3 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon à la fois proactive et préventive. 4.4 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.5 Maintenir des communications de qualité avec les différents paliers d'intervention à l'interne, avec les partenaires, les ministères et organismes ainsi qu'avec la population.
5 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des	5.1 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 5.2 Prévoir les situations de crise ou de surcharge et solliciter l'aide nécessaire. 5.3 Offrir de l'assistance, si possible, à des collègues en situation de surcharge (coordination,

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
exigences à son égard.	communication, mission, etc.). 5.4 Répartir le travail afin d'assumer adéquatement les tâches de nature opérationnelle tout en ayant un souci des mesures administratives et des enjeux sur le plan politique.
6 Revoir sa contribution au Plan national de sécurité civile à la lumière de l'expérience vécue.	6.1 Participer aux séances de débriefing, à la suite des opérations. 6.2 Évaluer, de façon globale, ce qui suit : • Les causes et les conséquences du sinistre • Le degré d'efficacité des diverses interventions sur le terrain • Le degré de préparation des différentes instances concernées 6.3 Redéfinir les orientations le cas échéant et autoriser les travaux correspondants. 6.4 Commander des recherches à des fins d'amélioration des connaissances en matière de sécurité civile. 6.5 Conclure des ententes de coopération avec d'autres provinces ou pays dans le même but. 6.6 Assurer l'adoption des recommandations et réévaluer les mesures du Plan à la lumière de ces améliorations.

Fonction : Responsable de mission

Énoncé de la compétence : Assurer la planification d'une mission ministérielle de sécurité civile ainsi que la mise en œuvre des mesures de préparation qui y sont définies.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et du système de sécurité civile au Québec, au Plan national de sécurité civile, au plan ministériel de sécurité civile et au plan régional de sécurité civile.
- De concert avec les instances gouvernementales, régionales et locales concernées.
- Sous la supervision du coordonnateur de la sécurité civile au palier gouvernemental.
- S'applique à toutes les missions du PNSC.
- La présente compétence peut s'exercer au niveau national et au niveau régional, dépendamment du ministère et de la nature de son mandat.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger l'ensemble des informations préalables à l'amorce d'une démarche de planification d'une mission spécifique en matière de sécurité civile.	1.1 Résumer les principaux éléments de la <i>Loi sur la sécurité civile</i>. 1.2 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.3 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsables de la coordination et de mission, autres intervenants). 1.4 Distinguer le mandat de chacun de ces paliers d'intervention et leurs principales obligations légales en matière de sécurité civile. 1.5 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	gouvernementales, et plus particulièrement au responsable de la coordination. 1.6 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification du PNSC.
2 Déterminer les paramètres et les consignes à prendre en compte lors de la planification.	2.1 Formuler et expliquer la démarche de planification tout en y situant les rôles et les responsabilités des différentes personnes impliquées. 2.2 Décrire la nature et les objectifs de la mission ainsi que les résultats attendus au terme de la démarche de planification. 2.3 Planifier son travail spécifique en référence au cadre de travail ministériel. 2.4 Décrire les risques de sinistre et expliquer les conséquences prévisibles au regard de son domaine d'intervention.
3 Élaborer les mesures de prévention spécifiques à sa mission.	3.1 Intégrer à la démarche de planification les différents aspects qui suivent : • Les dispositions réglementaires et normatives • Les mesures structurelles • Les programmes d'inspection et d'entretien • Les mécanismes de surveillance et de prévision 3.2 Déterminer les modalités organisationnelles de la mission : • Structure de gestion des interventions • Procédures d'alerte et de mobilisation • Modalités de coordination spécifiques • Planification logistique et ressources correspondantes 3.3 Valider son plan de mission auprès des autorités concernées et en assurer la cohérence

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	au regard du PNSC et dans l'optique du soutien aux régions.
4 Organiser les mesures de préparation spécifiques à sa mission.	4.1 Organiser la structure de gestion de la mission. 4.2 Prévoir le maintien des services essentiels. 4.3 Organiser les mesures d'aide à la population dans le cadre de sa mission. 4.4 Assurer une préparation adéquate des différentes personnes concernées (formation, exercices, débriefing). 4.5 Assurer le suivi des efforts de préparation et évaluer, de façon ponctuelle, l'état de cette préparation. 4.6 Négocier des ententes avec des ressources externes si nécessaire afin d'assurer l'application des mesures de prévention et de préparation spécifiques à sa mission.
5 Assurer la diffusion adéquate de l'information aux clientèles internes et externes. (ex. : population, camionneurs, propriétaires d'embarcations, gestionnaires des infrastructures, etc.).	5.1 Établir et maintenir des relations efficaces avec les autres ministères et organismes ainsi qu'avec les intervenants régionaux concernés par la mission. 5.2 Assurer une mise à jour continue des informations relatives à la mission ainsi que leur diffusion en cas de modifications.

Fonction : Responsable de mission

Énoncé de la compétence : Intervenir dans le cadre d'une mission ministérielle de sécurité civile lors d'un sinistre.

Champ d'application :

- De concert avec les instances ministérielles, régionales et locales concernées.
- Sous la direction de la personne responsable de la coordination au palier gouvernemental.
- En référence au PNSC, au plan ministériel ainsi qu'au plan de mission.
- S'applique à tous les types de sinistres.
- La présente compétence peut s'exercer au niveau national et au niveau régional, dépendamment du ministère et de la nature de son mandat.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Mettre en œuvre les modalités d'activation de la mission.	1.1 Analyser la situation et faire des recommandations relatives à la mobilisation des ressources concernées. 1.2 Activer la mission au moment opportun et de concert avec les autres ministères et partenaires concernés. 1.3 Participer à l'application des mesures d'aide à la population prévues au plan ministériel. 1.4 Informer régulièrement le coordonnateur gouvernemental ou le coordonnateur ministériel du déroulement de la mission. 1.5 Maintenir un lien actif avec les autres responsables de mission concernés ainsi qu'avec l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC).
2 Intervenir au regard du rétablissement dans	2.1 Analyser le bilan relatif à l'application des mesures d'aide et de soutien aux personnes sinistrées et formuler des recommandations appropriées.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
le cadre de son domaine.	2.2 Soutenir les autorités municipales en matière de nettoyage et de remise en état des services. 2.3 Appliquer les différentes mesures de soutien aux personnes sinistrées. 2.4 Participer aux différents efforts d'information publique au regard des mesures de rétablissement. 2.5 S'assurer du bon déroulement des activités de reconstruction dans son domaine d'intervention. 2.6 Démobiliser graduellement les ressources en fonction de l'évolution de la situation vers un retour à la normale.
3 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	3.1 Organiser les différentes activités associées au retour d'expérience : • Rédaction d'un rapport de mission • Sessions d'évaluation interne des opérations (débriefing psychologique et opérationnel) • Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions 3.2 Déterminer les changements nécessaires au plan de mission. 3.3 Valider, avec le coordonnateur ministériel, son rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires. 3.4 Assurer une rétroinformation auprès des intervenants concernés (suivi).
4 Exercer, tout au long de la situation une présence rassurante et un leadership adéquat	4.1 Susciter un climat de collaboration et de confiance dans le cadre d'une approche consensuelle. 4.2 Gérer le stress engendré par les exigences et les contraintes associées à la situation. 4.3 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
auprès de ses collaborateurs.	intervenir de façon à la fois proactive et préventive. 4.4 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.5 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention qu'auprès de la population. 4.6 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard. 4.7 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 4.8 Démontrer une grande capacité de prise de décision rapide en situation de stress et d'urgence.

Fonction : Responsable d'activités et de soutien

Énoncé de la compétence : Participer à certaines des activités de planification du Plan national de sécurité civile (PNSC) et des plans ministériels.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et au système de sécurité civile au Québec, au PNSC et au plan ministériel.
- De concert avec les instances gouvernementales, ministérielles, régionales et locales concernées.
- Sous la supervision du coordonnateur ministériel de la sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'informer des lois et des règlements en matière de sécurité civile.	1.1 Résumer les principaux éléments de la <i>Loi sur la sécurité civile</i>. 1.2 Décrire, sommairement, le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.3 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités ministérielles, et plus particulièrement ceux dérivant des autres lois et règlements qui s'appliquent à son ministère et qui influencent la question de la sécurité civile. 1.4 Distinguer les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsable de la coordination, responsables de mission, autres intervenants). 1.5 Distinguer la mission de chacun de ces paliers d'intervention et leurs principales obligations légales en matière de sécurité civile. 1.6 Décrire, à son niveau d'intervention, les objectifs, les modalités organisationnelles et les

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	résultats attendus des différentes étapes du processus de planification.
2 Intervenir au regard de la démarche de planification.	2.1 Analyser le plan de mission et en décrire les activités. 2.2 Identifier les ressources requises au déroulement des activités. 2.3 Décrire les risques de sinistre et expliquer les conséquences prévisibles au regard de son domaine d'intervention.
3 Participer à la mise en œuvre de certaines mesures relatives à la prévention et à la préparation.	3.1 Appliquer les dispositions réglementaires et normatives pertinentes à son champ de responsabilités. 3.2 Intervenir lors de l'application des éléments de prévention propres à son domaine d'activités : • Mesures structurelles • Mesures d'inspection et d'entretien préventif • Mesures de surveillance et de prévision 3.3 Appliquer les mesures de secours, de sauvegarde des biens et d'aide à la population en fonction de son domaine d'activités. 3.4 Assurer la mise en pratique des exercices de préparation spécifiques à son rôle.

Fonction : Responsable d'activités et de soutien

Énoncé de la compétence : Intervenir lors d'un sinistre conformément aux exigences de son rôle.

Champ d'application :

- De concert avec les instances ministérielles, régionales et locales concernées.
- Sous la direction du coordonnateur ministériel et du responsable de mission.
- En référence au PNSC et au plan ministériel.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Participer aux mesures d'intervention et de rétablissement dans le cadre de ses responsabilités.	1.1 Appliquer les mesures d'aide à la population dans le cadre de ses responsabilités. 1.2 Analyser le bilan relatif à l'application des mesures d'aide aux employés et formuler des recommandations appropriées. 1.3 Appliquer les mesures spécifiques à son champ de responsabilité en matière de nettoyage et de remise en fonction des services. 1.4 S'assurer du bon déroulement des activités de reconstruction dans son domaine d'intervention. 1.5 Appliquer les mesures de rétablissement des services le cas échéant.
2 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	2.1 Exécuter les différentes activités associées au retour d'expérience : • Rédaction d'un rapport de mission • Séances de débriefing psychologique et opérationnel • Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	2.2 Déterminer les changements nécessaires au plan correspondant à son champ d'intervention. 2.3 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires. 2.4 Assurer une rétroinformation auprès des intervenants (suivi).

AUTORITÉ RÉGIONALE (MRC)

Fonction : Palier administratif ou politique

Énoncé de la compétence : Définir, au regard des caractéristiques du territoire, des grandes orientations en matière de sécurité civile.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- Inclut le territoire délimité par une MRC.
- À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile et les différentes études de risques.
- À partir des données fournies par la personne responsable de la planification et du suivi du schéma de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Décrire, de façon générale, les particularités du territoire.	1.1 Résumer, à partir des rapports descriptifs du territoire, les données sur les caractéristiques qui suivent : • Physiques et naturelles • Humaines (données démographiques) • Sociales et économiques • Infrastructures 1.2 Interpréter avec justesse les différentes représentations de ces données (tableaux, représentations graphiques, cartes, etc.)

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	1.3 Porter un jugement sur la fiabilité et sur la justesse des rapports de caractérisation du territoire tant sur le plan de son contenu, de sa méthodologie et des conclusions qui y sont formulées.
2 Décrire les risques de sinistres majeurs sur le territoire.	2.1 Expliquer sommairement la méthode d'analyse des risques ainsi que les indicateurs de vulnérabilité utilisés lors des travaux de caractérisation du territoire. 2.2 Porter un jugement sur la fiabilité et sur la justesse des études de risques tant sur le plan du contenu, de la méthodologie et des conclusions qui y sont formulées. 2.3 Décrire les risques de sinistres majeurs auxquels le territoire est exposé ainsi que les sites sensibles et les sites critiques. 2.4 Caractériser chacun de ces risques de sinistres majeurs : • Sources probables • Conséquences possibles • Étendue du territoire affecté • Facteurs aggravants 2.5 Expliquer le degré de vulnérabilité des localités et des populations exposées.
3 Déterminer les orientations relatives au schéma et participer à la détermination des objectifs de protection et des modalités correspondantes au	3.1 Analyser le bilan des mesures de protection existantes et des ressources disponibles sur le territoire. 3.2 Analyser les plans municipaux de sécurité civile à des fins de visualisation de l'ensemble des mesures (prévention, préparation, intervention, rétablissement) prévues et les conditions de leur mise en œuvre. 3.3 Évaluer l'état de préparation des diverses localités en matière de sécurité civile. 3.4 Identifier, en regard de son territoire, les enjeux relatifs à la sécurité civile et, de là, établir

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
regard de la sécurité civile.	les orientations du schéma. 3.5 Discuter, avec les diverses instances concernées, des objectifs de protection au niveau régional ainsi que les modalités nécessaires à leur atteinte. 3.6 Communiquer les orientations en matière de sécurité civile aux représentants municipaux attitrés et aux autres personnes concernées. 3.7 Vérifier, au moment opportun, la conformité des travaux relatifs à l'élaboration des plans de sécurité civile aux orientations du schéma de sécurité civile.

Fonction : Palier administratif ou politique

Énoncé de la compétence : Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile pour le territoire sous sa responsabilité.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- Inclut le territoire délimité par une MRC.
- En référence aux travaux de planification effectués par la personne responsable de l'élaboration du schéma.
- À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile.
- En collaboration avec les autorités municipales.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Démontrer une maîtrise suffisante des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile sur le plan régional.	1.1 Décrire, sommairement, l'objet et le contexte de la réforme en matière de sécurité civile et ainsi que l'importance de l'approche globale dans ce domaine. 1.2 Schématiser le contenu du schéma de sécurité civile. 1.3 Présenter, dans ses grandes lignes, le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.4 Distinguer les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile. 1.5 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au palier municipal. 1.6 Distinguer les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales, régionales et gouvernementales. 1.7 Décrire les objectifs, le processus d'élaboration et les modalités d'établissement d'un

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	schéma de sécurité civile. 1.8 Démontrer une sensibilité adéquate à l'importance de la communication des risques.
2 Expliquer la démarche d'élaboration du schéma de sécurité civile.	2.1 Décrire le contenu du schéma : • Caractéristiques du territoire de l'autorité régionale • Liste des risques de sinistre majeur, emplacement et conséquences possibles • Mesures de protection et ressources disponibles • Degré de vulnérabilité des différentes localités • Objectifs de protection aux fins de diminution de la vulnérabilité des municipalités du territoire • Actions devant être adoptées par les municipalités au regard des objectifs de protection • Procédure de suivi des actions prévues au schéma 2.2 Expliquer les paramètres et les consignes à prendre en compte lors de l'élaboration du schéma de sécurité civile.
3 Soutenir l'amorce et le suivi des travaux de planification.	3.1 Discuter des objectifs de protection et des stratégies d'action en fonction des caractéristiques du territoire et de ses vulnérabilités. 3.2 Encadrer administrativement la mise en place des mesures de soutien et les ressources nécessaires aux travaux de planification. 3.3 Assurer la mise à contribution des ressources externes intéressées lors de la démarche de planification. 3.4 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification et intervenir au besoin.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	3.5 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification.
4 Expliquer les tenants et aboutissants du schéma de sécurité civile.	4.1 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification et offrir un soutien lorsque nécessaire. 4.2 Valider le réalisme et l'applicabilité du schéma du point de vue politique et administratif. 4.3 Participer aux consultations destinées à la validation et à la correction du schéma. 4.4 Soumettre le schéma aux instances concernées à des fins d'approbation ministérielle. 4.5 Expliquer les différentes dispositions, mesures et modalités prévues au schéma en matière de prévention et de préparation.
5 Participer aux travaux de mise à jour du schéma de sécurité civile dans une perspective d'amélioration continue.	5.1 Réévaluer le schéma de sécurité civile et ses différentes dispositions en fonction de l'évolution des différents paramètres considérés. 5.2 Participer à la détermination des changements nécessaires au schéma.

AUTORITÉ RÉGIONALE (MRC)

Fonction : Planification et suivi

Énoncé de la compétence : Caractériser un territoire (MRC) au regard de la sécurité civile.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

• Inclut le territoire délimité par une MRC.

• À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Inventorier les particularités du territoire.	1.1 Déterminer la nature des informations requises ainsi que la méthode d'analyse appropriée du milieu. 1.2 Colliger des données valides sur les caractéristiques qui suivent : • Physiques et naturelles • Humaines (données démographiques) • Sociales et économiques • Infrastructures 1.3 Consigner l'ensemble de ces données dans des formats pratiques et synthétiques (tableaux, représentations graphiques, cartes, etc.)
2 Inventorier les risques de sinistres majeurs	2.1 Déterminer la méthode d'analyse des risques ainsi que les indicateurs de vulnérabilité appropriés.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
sur le territoire.	2.2 Identifier les risques de sinistres majeurs auxquels le territoire est exposé ainsi que les sites sensibles et les sites critiques. 2.3 Caractériser chacun de ces risques de sinistres majeurs : • Sources probables • Conséquences possibles • Étendue du territoire affecté • Facteurs aggravants 2.4 Évaluer le degré de vulnérabilité des localités et des populations exposées.
3 Établir le bilan du degré de préparation des localités en matière de sécurité civile.	3.1 Dresser le bilan des mesures de protection existantes et des ressources disponibles sur le territoire. 3.2 Analyser les plans de sécurité civile à des fins de visualisation de l'ensemble des mesures (prévention, préparation, intervention, rétablissement) prévues et les conditions de leur mise en œuvre. 3.3 Évaluer la capacité de réponse actuelle des diverses localités en cas de sinistre. 3.4 Déterminer, à partir des informations précédentes, le degré de vulnérabilité des diverses localités sur son territoire et en faire le bilan au niveau régional. 3.5 Formuler, en référence à ce bilan, les objectifs de protection au niveau régional et définir, de façon générale, les modalités nécessaires à leur atteinte. 3.6 Communiquer ces informations aux instances et aux personnes concernées.
4 Consigner l'ensemble des données sur le territoire dans un	4.1 Présenter la situation géographique du territoire : • Localisation et limites territoriales

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
document de présentation générale du territoire.	• Arrondissements régionaux limitrophes • Localisation des municipalités locales et périmètre urbains • Localisation des principales voies d'accès 4.2 Représenter sur des cartes les caractéristiques générales du territoire : • Superficie du territoire • Topographie du territoire • Problématiques d'accès dues aux contraintes naturelles • Occupation du sol 4.3 Préparer des tableaux de données démographiques : • Population présente, évolution prévisible et répartition territoriale • Répartition selon les groupes d'âge • Projets de développement à court terme 4.4 Représenter l'organisation du territoire et les problématiques qui lui sont particulières (voies de communication, réseaux de transport et de distribution de l'énergie). 4.5 Cartographier les sites sensibles et les ressources disponibles en cas de sinistre.

Fonction : Planification et suivi**Énoncé de la compétence :** Élaborer le schéma de sécurité civile.**Champ d'application :** • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- Inclut le territoire délimité par une MRC.
- À partir d'un bilan complet des caractéristiques du territoire.
- À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile.
- En collaboration avec les autorités municipales.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Maîtriser à fond l'ensemble des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile sur le plan régional.	1.1 Expliquer l'objet et le contexte de la réforme en matière de sécurité civile. 1.2 Expliquer la nature et la teneur du schéma de sécurité civile en parallèle avec le schéma d'aménagement et le schéma de couverture de risques. 1.3 Décrire, de façon détaillée, le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.4 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile. 1.5 Distinguer avec précision les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au niveau régional. 1.6 Distinguer avec précision les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales, régionales et gouvernementales. 1.7 Expliquer, de façon détaillée, les objectifs, le processus d'élaboration et les modalités

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	d'établissement d'un schéma de sécurité civile. 1.8 Agir à titre de personne ressource en matière de sécurité civile.
2 Organiser la démarche d'élaboration du schéma de sécurité civile.	2.1 Bien circonscrire le contenu du schéma : • Caractéristiques du territoire de l'autorité régionale • Liste des risques de sinistre majeur, emplacement et conséquences possibles • Mesures de protection et ressources disponibles • Degré de vulnérabilité des différentes localités • Objectifs de protection aux fins de diminution de la vulnérabilité des municipalités du territoire • Actions devant être adoptées par les municipalités au regard des objectifs de protection • Procédure de suivi des actions prévues au schéma 2.2 Déterminer les paramètres et les consignes à prendre en compte lors de l'élaboration du schéma de sécurité civile. 2.3 Déterminer les modalités de soutien des personnes concernées.
3 Assurer l'amorce et le suivi des travaux de planification.	3.1 Proposer des objectifs de protection et des stratégies d'action en fonction des caractéristiques du territoire et de ses vulnérabilités. 3.2 Mobiliser les personnes concernées et leur communiquer les informations relatives aux objectifs et aux actions attendues. 3.3 Mettre en place les mesures de soutien et les ressources nécessaires aux travaux de planification. 3.4 Assurer la mise à contribution des ressources externes intéressées lors de la démarche de

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	planification. 3.5 Gérer la formation en sécurité civile des membres du comité de planification et des autres collaborateurs. 3.6 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification. 3.7 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification.
4 Intégrer au schéma tous les éléments relatifs à la sécurité civile.	4.1 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification et offrir un soutien lorsque nécessaire. 4.2 Vérifier la conformité des actions spécifiques avec les objectifs fixés et avec les actions attendues. 4.3 S'assurer de la cohérence du contenu des différents plan fournis par les localités au regard des orientations définies au schéma. 4.4 Soumettre le schéma aux instances concernées à des fins de consultation, d'ajustement et, en dernier, aux fins d'approbation ministérielle.
5 Assurer, au moment opportun, la mise à jour du schéma de sécurité civile dans une perspective d'amélioration continue.	5.1 Réévaluer le schéma de sécurité civile et ses différentes dispositions en fonction de l'évolution des différents paramètres considérés. 5.2 Conduire les travaux de détermination des changements nécessaires au schéma.

AUTORITÉ RÉGIONALE (MRC)

Fonction : Responsable de l'aménagement

Énoncé de la compétence : Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile en tant que responsable de l'aménagement et à la mise en œuvre de certaines de ses prescriptions.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- Inclut le territoire délimité par une MRC.
- À l'intérieur de son champ d'expertise relativement aux particularités géomorphologiques du territoire : inondations, éboulements, contraintes anthropiques, etc.
- En collaboration avec la personne responsable de la planification et du suivi relatif au schéma de sécurité civile.
- À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Inventorier les particularités du territoire en matière d'aménagement.	1.1 Déterminer la nature des informations requises ainsi que la méthode d'analyse appropriée du milieu. 1.2 Colliger des données valides sur les caractéristiques urbanistiques du milieu. 1.3 Consigner l'ensemble de ces données dans des formats pratiques et synthétiques (tableaux, représentations graphiques, cartes, etc.)
2 Traiter les données sur les risques de	2.1 Décrire, de façon générale, les risques de sinistres majeurs auxquels le territoire est exposé ainsi que les sites sensibles et critiques.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
sinistres majeurs sur le territoire.	2.2 Caractériser chacun de ces risques de sinistres majeurs : • Sources probables • Conséquences possibles • Étendue du territoire affecté • Facteurs aggravants 2.3 Inventorier les risques spécifiquement liés aux caractéristiques géomorphologiques du territoire. 2.4 Inventorier les risques associés à l'aménagement actuel du territoire. 2.5 Évaluer le degré de vulnérabilité des localités et des populations exposées.
3 Intégrer les données relatives à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire dans le document de présentation générale du milieu.	3.1 S'approprier l'ensemble des données du document de présentation générale du milieu : • Bilan des mesures de protection existantes et des ressources disponibles sur le territoire • Objectifs de protection au niveau régional et définition des modalités nécessaires à leur atteinte • Situation géographique et caractéristiques générales du territoire • Démographie • Organisation du territoire et problématiques particulières • Sites sensibles et ressources disponibles en cas de sinistre 3.2 Caractériser les risques dérivant spécifiquement de l'aménagement du territoire.
4 Participer à	4.1 Expliquer les dispositions réglementaires et normatives s'appliquant à l'urbanisme et à

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
l'application de certaines des dispositions du schéma.	l'aménagement du territoire en matière de prévention. 4.2 Déterminer comment prendre en compte, de manière préventive, les risques identifiés lors de l'aménagement du territoire et formuler des recommandations à cet effet. 4.3 Considérer les aspects liés à la sécurité civile dans tout projet d'aménagement du territoire. 4.4 Appliquer les programmes d'inspection et d'entretien prévus au schéma relativement à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. 4.5 Identifier les services essentiels spécifiques à l'aménagement du territoire. 4.6 Participer aux travaux d'amélioration continue du schéma.

AUTORITÉ RÉGIONALE (MRC)

Fonction : Autres services

Énoncé de la compétence : Participer à l'élaboration du schéma de sécurité civile.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- Inclut le territoire délimité par une MRC.
- En référence à son domaine d'expertise.
- En collaboration avec la personne responsable de la planification et du suivi relatif au schéma de sécurité civile.
- À partir des informations fournies par les municipalités, incluant les plans de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Distinguer les différents intervenants en matière de sécurité civile.	1.1 Identifier les principaux intervenants aux paliers municipal, régional et provincial. 1.2 Décrire les rôles et les responsabilités de ces intervenants ainsi que la nature des liens de collaboration existant entre eux en cas de sinistre. 1.3 Décrire les rôles et les responsabilités des générateurs de risques sur le territoire. 1.4 Décrire les rôles et les responsabilités des représentants des citoyens.
2 S'approprier les données sur les risques de sinistres majeurs sur le	2.1 S'approprier les études portant sur les particularités du territoire. 2.2 Décrire les risques de sinistres majeurs auxquels le territoire est exposé ainsi que les sites sensibles et critiques.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
territoire.	2.3 Caractériser chacun de ces risques de sinistres majeurs : • Sources probables • Conséquences possibles • Étendue du territoire affecté • Facteurs aggravants 2.4 Expliquer le degré de vulnérabilité des localités et des populations exposées. 2.5 S'approprier l'ensemble des données du document de présentation générale du milieu : • Bilan des mesures de protection existantes et des ressources disponibles sur le territoire • Objectifs de protection au niveau régional et définition des modalités nécessaires à leur atteinte • Situation géographique et caractéristiques générales du territoire • Démographie • Organisation du territoire et problématiques particulières • Sites sensibles et ressources disponibles en cas de sinistre
3 Participer aux efforts d'amélioration continue du schéma.	3.1 S'approprier les tenants et les aboutissants du schéma. 3.2 Identifier et prendre en compte l'impact des dispositions du schéma sur son service et sur ses responsabilités professionnelles. 3.3 Participer aux travaux d'analyse critique du schéma. 3.4 Proposer des éléments de mise à jour ou d'amélioration du schéma.

AUTORITÉ LOCALE (MUNICIPALITÉ)

Fonction : Palier administratif ou politique

Énoncé de la compétence : Participer à la planification stratégique du plan municipal de sécurité civile.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- De concert avec les instances régionales concernées et dans une perspective multidisciplinaire.
- En référence au schéma de sécurité civile.
- À partir d'études de risques déjà existantes ou à commander (études de base caractérisant un territoire, études de risques d'inondation, de glissement de terrain, de risques de vents violents, etc.)

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger et discuter des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile.	1.1 Situer la sécurité civile dans une approche globale et au regard des autres fonctions municipales. 1.2 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.3 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile. 1.4 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile à tous les paliers et plus particulièrement au palier municipal . 1.5 Décrire, à la suite d'une amorce de réflexion sur le sujet, les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	1.6 Décrire le contexte dans lequel se situe la démarche de planification (situation actuelle, problématiques observées, etc.) et décrire les liens avec les paliers supérieurs (palier régional et gouvernemental), incluant la chaîne de commandement. 1.7 Discuter des exigences propres au travail en concertation. 1.8 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification d'un schéma de sécurité civile.
2 Assurer l'amorce et le suivi des travaux de planification.	2.1 Gérer les relations avec les citoyens (responsabilité politique). 2.2 Mettre en place les mécanismes assurant la coordination des travaux de planification et favorisant la collaboration ainsi que la concertation de l'ensemble des personnes concernées. 2.3 Mobiliser les personnes concernées et leur communiquer les consignes et les paramètres au regard du plan. 2.4 S'assurer que les membres du comité de planification et les autres collaborateurs aient accès à la formation requise. 2.5 Effectuer, de façon ponctuelle, le suivi nécessaire durant le déroulement des travaux de planification. 2.6 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification.
3 Assurer une circulation adéquate de l'information entre le palier municipal et le palier régional.	3.1 Définir et mettre en place une stratégie opérationnelle de circulation inter et intra palier de l'information en matière de sécurité civile. 3.2 S'assurer que l'information nécessaire à l'élaboration du schéma soit transmise à l'autorité régionale : • Les principales caractéristiques du milieu exposé aux effets de sinistres sur le plan

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	social, économique et naturel • Les principaux indicateurs de vulnérabilité et les différents sites sensibles qui devront être pris en considération lors de l'élaboration du plan municipal de sécurité civile • Les risques présents dans son milieu et les conséquences possibles. 3.3 S'approprier les orientations et les objectifs du schéma de sécurité civile. 3.4 Informer les membres du comité de planification municipale. 3.5 Mettre en œuvre un processus de formation continue des personnes concernées.
4 Valider le résultat des travaux du comité de planification dans une perspective d'amélioration continue.	4.1 Effectuer une analyse critique du plan de sécurité civile à des fins de vérification de la pertinence de son contenu : mesures préventives, de préparation, d'intervention et de rétablissement. 4.2 Valider le réalisme et l'applicabilité de l'organigramme proposé en matière d'organisation municipale de la sécurité civile. 4.3 Vérifier la conformité et la cohérence du plan de sécurité civile au regard du schéma régional. 4.4 Valider le plan auprès des partenaires régionaux. 4.5 Proposer des modifications et des ajustements en fonction de la rétroaction.

Fonction : Palier administratif ou politique

Énoncé de la compétence : Représenter la municipalité auprès de la population, des intervenants et des instances concernées au regard du plan de sécurité civile et des mesures qui s'y rattachent.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- De concert avec les instances régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- En toutes circonstances où il est question de communiquer ou de négocier les tenants et les aboutissants du plan de sécurité civile de sa municipalité et des mesures qui s'y rattachent.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des mesures préventives du plan de sécurité civile.	1.1 Adopter une vision ainsi que des outils dynamiques en matière de communication et de sécurité civile. 1.2 Expliquer, de façon globale, les principales dispositions normatives et réglementaires adoptées par sa municipalité en matière de prévention. 1.3 Énumérer et localiser les risques pris en compte dans le plan d'urbanisme et au regard du développement économique. 1.4 Décrire les mesures adoptées par sa municipalité en matière d'élimination ou de réduction de risques à la source. 1.5 Expliquer les modalités de déplacement, à titre préventif, des personnes et des biens exposés sur son territoire. 1.6 Justifier l'importance des différents programmes d'inspection et d'entretien ainsi que les différents mécanismes de surveillance et de prévision inclus dans le plan de sécurité civile

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	de sa municipalité. 1.7 Énumérer les différentes mesures fiscales et financières associées aux différentes mesures de prévention.
2 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différentes procédures prévues en cas de sinistre.	2.1 Définir et adopter un plan de communication adapté aux circonstances et aux différents publics ciblés. 2.2 Schématiser l'organigramme de gestion des interventions en cas de sinistre, plus particulièrement au regard de la coordination, de la gestion des missions, de la logistique, des ressources et des installations. 2.3 Expliquer la teneur des mesures qui suivent et démontrer la nécessité de leur application : • Mesures de secours à la population et de sauvegarde des biens • Mesures d'aide à la population • Mesures de gestion des besoins de base • Mesures de soutien • Mesures relatives aux services essentiels et à leur maintien 2.4 Expliquer les modalités et les mécanismes d'information publique autant en matière de sensibilisation du public au regard du plan de sécurité civile qu'en temps de sinistre et de rétablissement. 2.5 Décrire le programme d'exercices prévus en guise de préparation à la gestion de sinistres. 2.6 Expliquer les mesures de suivi et de révision de l'état de préparation de sa municipalité en matière de sécurité civile.
3 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des	3.1 Situer son rôle et décrire ses responsabilités en cas de sinistre. 3.2 Décrire les circonstances et le déroulement séquentiel de la mise en application des

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
différentes mesures d'intervention mises en œuvre en cas de sinistre.	différentes mesures prévues en cas de sinistre : • Signalement d'un événement • Validation de l'information reçue • Évaluation de la situation • Activation des procédures d'alerte et de mobilisation • Déclaration de l'état d'urgence 3.3 Expliquer l'importance et les enjeux d'une gestion efficace de l'information et des communications lors d'un sinistre. 3.4 Expliquer l'importance de lutter efficacement contre la désinformation et les rumeurs en situation d'urgence.
4 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différentes mesures de rétablissement adoptées à la suite d'un sinistre.	4.1 Situer son rôle et décrire ses responsabilités en matière de rétablissement. 4.2 Décrire les tenants et les aboutissants des différentes mesures d'aide aux sinistrés et à la population adoptées sur le plan municipal, régional et gouvernemental. 4.3 Expliquer les modalités d'application de ces mesures : • Établissement du bilan des pertes et anticipation des conséquences futures • Évaluation des besoins à court et à long terme • Détermination des ressources requises en fonction des besoins • Détermination des modalités de gestion et de coordination des différentes interventions 4.4 Expliquer la nature et les modalités d'application des mesures de nettoyage et de remise en fonction des services publics. 4.5 Expliquer les tenants et les aboutissants des mesures de soutien aux sinistrés, aux

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	intervenants et à la communauté en général.

Fonction : Palier administratif ou politique

Énoncé de la compétence : Assurer la direction politique¹ ou administrative lors d'un sinistre.

Champ d'application :

- De concert avec les instances régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'assurer de la mise en oeuvre des mesures appropriées et de la mobilisation des ressources correspondantes.	1.1 Évaluer rapidement le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation de son intervention en conséquence. 1.2 Participer à l'activation du plan et de sa mise en œuvre, à la mobilisation des ressources prévues et à l'information destinée à la population. 1.3 Suivre le déclenchement des procédures d'alerte et de mobilisation.
2 Maintenir à jour ses informations sur l'évolution de la situation.	2.1 S'assurer d'avoir constamment en main toutes les informations pertinentes sur l'évolution de la situation. 2.2 Adopter une attitude proactive à l'égard de l'acheminement de l'information nécessaire à la prise de décision.
3 Décider ou approuver	3.1 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes

¹ La direction politique se situe, principalement, au plan de la gestion des relations avec les médias, à l'exercice d'un leadership politique et au processus de prise de décision.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
les mesures à prendre tout au long de la gestion de la situation.	interventions. 3.2 Intervenir au besoin auprès de la coordination municipale à des fins de participation au processus de prise de décision.
4 Exercer une présence rassurante et un leadership adéquat tant auprès de la population que des ressources concernées.	4.1 Susciter un climat de collaboration et d'approche consensuelle. 4.2 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon à la fois proactive et préventive. 4.3 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.4 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention qu'auprès de la population.
5 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard.	5.1 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 5.2 Anticiper les situations de crise ou de surcharge et solliciter l'aide nécessaire. 5.3 Offrir de l'assistance, si possible, à des collègues en situation de surcharge (coordination, communication, mission, etc.). 5.4 Équilibrer sa charge de travail afin d'assumer adéquatement l'exécution de ses tâches de nature politique ou administrative.
6 Approuver les mesures à prendre en rétrospective.	6.1 Participer aux sessions d'évaluation des opérations (debriefing). 6.2 Analyser le rapport de situation sur le sinistre et les recommandations proposées par les intervenants. 6.3 Réévaluer le plan de sécurité civile à la lumière des données sur le déroulement de la situation et s'assurer du suivi des modifications à y apporter.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	6.4 Évaluer l'exercice de son propre rôle et de celui des autres intervenants lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires.

Fonction : Coordination municipale

Énoncé de la compétence : Assurer l'intégration de tous les éléments de planification stratégique au plan de sécurité civile.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et au schéma de sécurité civile.
- De concert avec les instances régionales et municipales concernées.
- À partir des informations fournies par les responsables de mission et les autres intervenants concernés par la sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger l'ensemble des informations nécessaires à l'amorce d'une démarche de planification en matière de sécurité civile.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux, et le situer dans une approche globale. 1.2 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsables de mission, autres intervenants). 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au palier municipal. 1.4 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales, et plus particulièrement au responsable de la coordination. 1.5 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification d'un plan de sécurité civile.
2 Déterminer les	2.1 Expliquer les indicateurs de vulnérabilité permettant de caractériser le milieu exposé aux

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
paramètres à prendre en compte lors de l'élaboration du plan de sécurité civile.	effets de sinistres sur le plan social, économique et naturel. 2.2 Définir les critères d'évaluation de sites sensibles et d'évaluation des risques potentiels. 2.3 Déterminer comment associer les risques présents dans son milieu aux conséquences possibles. 2.4 Traduire l'ensemble des informations précédentes en consignes à transmettre au comité municipal de sécurité civile, notamment aux responsables de mission, aux inspecteurs et aux autres intervenants.
3 Assurer la coordination des travaux de planification.	3.1 Déterminer le cadre de travail : calendrier des travaux, attribution des tâches en fonction des compétences et des domaines d'études. 3.2 Communiquer aux personnes concernées les consignes et les paramètres au regard du plan et de leur contribution spécifique. 3.3 Superviser et soutenir le déroulement des études de caractérisation du milieu en matière de vulnérabilité, de risques potentiels et de ressources existantes au regard de la prévention et de l'intervention. 3.4 Assumer un leadership approprié auprès des différentes personnes concernées dans le processus de planification. 3.5 Faire la synthèse des différents travaux nécessaires à l'étude de vulnérabilité de son milieu. 3.6 Organiser la structure de sécurité civile et la représenter sous la forme d'un organigramme. 3.7 Déterminer les modalités de mise en œuvre du plan de mesures d'urgence, incluant les modalités de gestion lors d'un sinistre, le dispositif opérationnel nécessaire et l'organisation des opérations sur les lieux d'un sinistre appréhendé.
4 Préparer différents	4.1 Produire un aide-mémoire aux fins de la coordination municipale lors de la mise en œuvre

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
outils de coordination en cas de sinistre	du plan de sécurité civile. 4.2 Lister les différentes procédures à mettre en place. 4.3 Lister les différents éléments nécessaires au fonctionnement du centre de coordination. 4.4 Dresser un tableau des réseaux de télécommunications à mettre en œuvre lors d'un sinistre. 4.5 Dresser la liste des aspects à considérer lors d'interventions : ressources externes et internes, équipements, différentes références.
5 Assurer la cohérence opérationnelle du plan municipal de sécurité civile au schéma régional.	5.1 Effectuer une analyse critique du plan de sécurité civile à des fins de vérification de la pertinence de son contenu au regard du schéma régional : cohérence des mesures préventives, de préparation, d'intervention et de rétablissement, utilisation rationnelle des ressources disponibles. 5.2 Valider le réalisme et l'applicabilité de l'organigramme proposé en matière d'organisation municipale de la sécurité civile. 5.3 Valider le plan auprès des partenaires régionaux. 5.4 Proposer des modifications et des ajustements en fonction de la rétroaction.

Fonction : Coordination municipale

Énoncé de la compétence : Agir à titre de porteur de dossier à l'interne au regard des aspects opérationnels liés au plan de sécurité civile.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- De concert avec les instances régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- En toutes circonstances où il est question de communiquer et d'expliquer la teneur des mesures en cas de sinistre ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des mesures préventives du plan de sécurité civile.	1.1 Expliquer, de façon globale, les principales dispositions normatives et réglementaires adoptées par sa municipalité en matière de prévention. 1.2 Énumérer et localiser les risques pris en compte dans l'aménagement du territoire municipal. 1.3 Décrire les mesures adoptées par sa municipalité en matière d'élimination ou de réduction de risques à la source. 1.4 Expliquer les modalités de déplacement, à titre préventif, des personnes et des biens exposés sur son territoire. 1.5 Justifier l'importance des différents programmes d'inspection et d'entretien ainsi que les différents mécanismes de surveillance et de prévision inclus dans le plan de sécurité civile de sa municipalité. 1.6 Énumérer les différentes mesures fiscales et financières associées aux différentes mesures de prévention.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différentes procédures prévues en cas de sinistre.	2.1 Prévoir la formation nécessaire aux différents intervenants municipaux au regard du plan de sécurité civile. 2.2 Schématiser l'organigramme de gestion des interventions en cas de sinistre, plus particulièrement au regard de la coordination, de la gestion des missions, de la logistique, des ressources et des installations. 2.3 Expliquer la teneur des mesures qui suivent et démontrer la nécessité de leur application : • Mesures de secours à la population et de sauvegarde des biens • Mesures d'aide à la population • Mesures de gestion des besoins de base • Mesures de soutien • Mesures relatives aux services essentiels et à leur maintien 2.4 Expliquer les modalités et les mécanismes d'information publique autant en matière de sensibilisation du public au regard du plan de sécurité civile qu'en temps de sinistre et de rétablissement. 2.5 Décrire le programme d'exercices prévus en guise de préparation à la gestion de sinistres. 2.6 Expliquer les mesures de suivi et de révision de l'état de préparation de sa municipalité en matière de sécurité civile.
3 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différentes mesures d'intervention mises en œuvre en situation	3.1 Situer le rôle et l'importance de la coordination en situation d'urgence. 3.2 Décrire les circonstances et le déroulement séquentiel de la mise en application des différentes mesures prévues en cas de sinistre : • Signalement d'un événement

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
d'urgence.	• Validation de l'information reçue • Évaluation de la situation • Activation des procédures d'alerte et de mobilisation • Déclaration de l'état d'urgence 3.3 Expliquer l'importance et les enjeux d'une gestion efficace de l'information et des communications lors d'un sinistre. 3.4 Décrire le dispositif opérationnel et l'organisation des opérations en cas de sinistre. 3.5 Expliquer l'aménagement et le fonctionnement du centre de coordination.
4 Expliquer la nature et démontrer la pertinence des différentes mesures de rétablissement adoptées à la suite d'un sinistre.	4.1 Situer son rôle et décrire ses responsabilités en matière de rétablissement. 4.2 Décrire les tenants et les aboutissants des différentes mesures d'aide aux sinistrés et à la population adoptées sur le plan municipal, régional et gouvernemental. 4.3 Expliquer les modalités d'application de ces mesures : • Établissement du bilan des pertes et anticipation des conséquences futures • Évaluation des besoins à court et à long terme • Détermination des ressources requises en fonction des besoins • Détermination des modalités de gestion et de coordination des différentes interventions 4.4 Expliquer la nature et les modalités d'application des mesures de nettoyage et de remise en fonction des services publics. 4.5 Expliquer les tenants et les aboutissants des mesures de soutien aux sinistrés, aux intervenants et à la communauté en général.

Fonction : Coordination municipale

Énoncé de la compétence : Assurer la coordination à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du plan de sécurité civile.

Champ d'application :

- De concert avec les instances régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Assurer la mise à l'essai, l'implantation et le maintien du plan de sécurité civile.	1.1 Déterminer, de concert avec le comité de planification, les modalités et les moyens de vérification de l'applicabilité et de l'harmonisation des principales composantes du plan. 1.2 Coordonner les différentes activités de mise à l'essai du plan : exercices théoriques, simulations, autres. 1.3 Ajuster les différents éléments du plan, le cas échéant, en fonction des résultats et des commentaires à la suite de la mise à l'essai. 1.4 Assurer la diffusion du plan à toutes les personnes ou organismes concernés. 1.5 Participer, en tant que coordonnateur, aux efforts de familiarisation de la population aux aspects du plan la concernant directement. 1.6 Élaborer le programme de maintien du plan comprenant, entre autres, les éléments qui suivent : • Désignation d'une personne responsable du plan • Mises à jour et révisions

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	• Exercices • Activités de formation • Mesures d'amélioration de la capacité d'intervention • Vérification annuelle (préparation de fiches de suivi des activités)
2 Coordonner les différentes activités de préparation préalables à la mise en œuvre du plan.	2.1 Concevoir les modalités de coordination et de gestion relatives à la mise en œuvre du plan. 2.2 Organiser la structure de gestion des interventions prévues au plan. 2.3 Choisir les personnes nécessaires, planifier la logistique des opérations et organiser les installations. 2.4 Expliquer la nature et l'importance des diverses mesures de secours et d'aide à la population. 2.5 Expliquer la nature et l'importance des diverses mesures de sauvegarde des biens et du patrimoine naturel. 2.6 Organiser les modalités et assurer la mise en place des mécanismes d'information publique. 2.7 Prévoir et organiser le maintien des services essentiels. 2.8 Adopter les stratégies de formation appropriées. 2.9 Concevoir et assurer le déroulement des différentes activités de préparation, de suivi et de révision de l'état de préparation au niveau municipal.
3 Assurer la coordination des opérations en cas de sinistre.	3.1 Évaluer rapidement le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation des interventions en conséquence. 3.2 Participer à l'activation du plan et de sa mise en œuvre, à la mobilisation des ressources

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	prévues et à l'information destinée à la population. 3.3 Établir les liens de communication entre les différentes composantes de l'organisation régionale de sécurité civile. 3.4 Établir la communication avec les personnes responsables de la coordination régionale ainsi que les responsables de mission et autres intervenants. 3.5 Analyser la gravité d'un événement et déclencher les procédures d'alerte et de mobilisation le cas échéant et de concert avec les autorités concernées. 3.6 S'assurer d'avoir constamment en main toutes les informations pertinentes sur l'évolution de la situation et coordonner la circulation des informations et le bon fonctionnement des communications. 3.7 Coordonner l'ensemble des mesures pour le maintien des services essentiels. 3.8 Adopter une attitude proactive à l'égard de l'acheminement de l'information nécessaire à la prise de décision. 3.9 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions et ajuster les modalités de coordination des opérations en conséquence.
4 Coordonner l'application des différentes mesures de rétablissement prévues au plan.	4.1 Analyser l'état des lieux et le bilan des pertes à des fins d'évaluation des besoins et de détermination des ressources et des modalités d'aide aux sinistrés et à la population. 4.2 Anticiper et prendre en compte les conséquences futures de la situation vécue. 4.3 Coordonner l'application des différentes mesures d'aide à la population et aux sinistrés afin de bien gérer les besoins de l'ensemble de la communauté. 4.4 Assurer l'application des diverses mesures de rétablissement : ▪ Levage des mesures de protection ▪ Nettoyage et sécurisation des lieux

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	▪ Rétablissement des services ▪ Soutien aux sinistrés, aux intervenants et à la communauté ▪ Activation des modes et des mécanismes d'information publique 4.5 Organiser les différentes activités associées à la reconstruction.
5 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	5.1 Organiser les différentes activités associées au retour d'expérience : ▪ Production d'un rapport sur le sinistre et sur le déroulement des opérations ▪ Sessions d'évaluation des opérations ▪ Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions 5.1 Réévaluer le plan de sécurité civile et ses différentes dispositions à la lumière des données sur le déroulement de la situation. 5.2 Déterminer les changements nécessaires au plan. 5.3 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires.
6 Exercer, tout au long de la situation et en tant que coordonnateur, une présence rassurante et un leadership adéquat tant auprès de la population que des ressources concernées.	6.1 Susciter un climat de collaboration, d'approche consensuelle et de respect. 6.2 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon proactive et préventive. 6.3 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 6.4 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention qu'auprès de la population. 6.5 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	6.6 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation.

Fonction : Responsable de mission sectorielle

Énoncé de la compétence : Analyser l'état de la situation dans son domaine de responsabilité aux fins de planification de la sécurité civile.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- De concert avec les instances municipales concernées et les autres responsables de mission.
- À partir des consignes transmises par le comité de planification.
- S'applique à tous les secteurs d'intervention dont voici les principaux : administration, communications, sécurité des personnes, sécurité incendie, services aux sinistrés, services techniques, transports, autres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Colliger l'ensemble des informations nécessaires à une participation significative à l'élaboration du plan de sécurité civile.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.2 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsables de mission, autres intervenants). 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au palier municipal. 1.4 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales, et plus particulièrement au responsable de mission. 1.5 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification d'un plan de sécurité civile. 1.6 Décrire la contribution spécifique d'un responsable de mission.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Caractériser la situation au regard de son domaine de responsabilité et des risques les plus significatifs correspondants.	2.1 Expliquer les indicateurs de vulnérabilité spécifiques à son secteur ainsi que les principaux risques possiblement encourus sur le plan social, économique et naturel. 2.2 Définir les critères d'évaluation de sites sensibles et d'évaluation des risques potentiels. 2.3 Effectuer une inspection des sites identifiés comme sensibles. 2.4 Décrire les caractéristiques de chacun des risques identifiés : ▪ Principales propriétés (origine, composantes, dangers, possibilités de détection, temps disponible, autres) ▪ Effets escomptés (impacts sur les personnes, sur les biens, sur les activités, sur l'environnement) ▪ Priorités d'intervention (évacuation, confinement, secours, autres)
3 Déterminer, dans son secteur, l'ensemble des mesures relatives à la prévention en cas de sinistre.	3.1 Résumer l'ensemble des aspects liés à la prévention qui s'appliquent à son secteur : ▪ Dispositions réglementaires et normatives ▪ Gestion préventive des risques relatifs à l'aménagement du territoire ▪ Contraintes relatives au déplacement des personnes et des biens exposés ▪ Mesures structurelles ▪ Surveillance et prévision 3.2 Déterminer les modalités d'application, dans une perspective de prévention, des dispositions réglementaires et normatives. 3.3 Déterminer les modalités de prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire. 3.4 Déterminer les modalités d'application, dans une perspective de prévention, des programmes d'inspection et d'entretien appropriés.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
4 Déterminer, dans son champ d'intervention, l'ensemble des mesures relatives à la préparation, à l'intervention et au rétablissement en cas de sinistre.	4.1 Sélectionner et planifier l'organisation des structures de gestion des interventions au regard de la logistique, des ressources et des installations nécessaires. 4.2 Planifier l'organisation des mesures relatives au secours à la population et à la sauvegarde des biens. 4.3 Planifier l'organisation des mesures d'aide à la population. 4.4 Concevoir les modalités et les mécanismes d'information publique propre à son champ d'intervention. 4.5 Planifier la mise en application des mesures d'intervention et de rétablissement sous sa responsabilité.
5 Assurer l'intégration des éléments propres à son secteur au plan de sécurité civile.	5.1 Présenter au comité de planification le bilan de son travail d'analyse ainsi que ses propositions en matière de sécurité civile. 5.2 Justifier la pertinence de diverses mesures proposées. 5.3 Effectuer une analyse critique de ses propositions au regard du plan de sécurité civile : cohérence des mesures préventives, de préparation, d'intervention et de rétablissement, utilisation rationnelle des ressources disponibles. 5.4 Apporter des modifications à sa planification en fonction de la rétroaction de la part du comité de planification.

Fonction : Responsable de mission sectorielle

Énoncé de la compétence : Assurer la mise en œuvre des mesures en matière de sécurité civile dans le cadre de sa mission.

Champ d'application :

- De concert avec les instances municipales et régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- À partir des plans d'intervention particuliers s'appliquant au secteur sous sa responsabilité.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Assurer la mise à l'essai, l'implantation et le maintien des éléments du plan de sécurité civile sous sa responsabilité.	1.1 Déterminer, de concert avec le comité de planification, les modalités et les moyens de vérification de l'applicabilité et de l'harmonisation des éléments du plan spécifique à son secteur d'intervention. 1.2 Coordonner les différentes activités de mise à l'essai des éléments du plan en question : exercices théoriques, simulations, autres. 1.3 Ajuster les différents éléments, le cas échéant, en fonction des résultats et des commentaires à la suite de la mise à l'essai. 1.4 Assurer la diffusion des informations relatives à sa mission à toutes les personnes ou organismes concernés, incluant la population si nécessaire. 1.5 Superviser l'application des mesures préventives spécifiques à son secteur d'intervention, notamment au regard de ce qui suit : ▪ Les dispositions réglementaires et normatives

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	▪ La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire ▪ Les programmes spécifiques d'inspection et d'entretien
2 Assurer le déroulement des différentes activités de préparation préalables à la mise en œuvre des éléments sous sa responsabilité.	2.1 Appliquer les procédures de gestion des interventions prévues au plan. 2.2 Choisir les personnes nécessaires, planifier la logistique des opérations et organiser les installations spécifiques à son secteur d'intervention. 2.3 Organiser les mesures de secours et d'aide à la population spécifiques à son secteur d'intervention. 2.4 Organiser les diverses mesures de sauvegarde des biens et du patrimoine naturel spécifiques à son secteur. 2.5 Assurer la mise en pratique des stratégies de formation appropriées spécifiques à son secteur d'intervention. 2.6 Concevoir et assurer le déroulement des différentes activités de mise en pratique des mesures de préparation, de suivi et de révision de l'état de préparation dans son secteur d'intervention.
3 Appliquer les mesures prévues en cas de sinistre dans son secteur d'intervention.	3.1 Évaluer rapidement le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation des interventions en conséquence. 3.2 Participer à la mise en œuvre des mesures et à la mobilisation des ressources prévues. 3.3 Établir la communication avec les personnes responsables de la coordination ainsi que les autres responsables de mission. 3.4 Appliquer les mesures spécifiques à son secteur d'intervention en matière de : ▪ Secours et aide à la population ▪ Maintien des services essentiels

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	▪ Communications 3.5 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions et ajuster les modalités des opérations en conséquence.
4 Appliquer les différentes mesures de rétablissement prévues au plan pour son secteur d'intervention.	4.1 Analyser l'état des lieux et le bilan des pertes à des fins d'évaluation des besoins et de détermination des ressources et des modalités d'aide aux sinistrés et à la population. 4.2 Anticiper et prendre en compte les conséquences futures de la situation vécue. 4.3 Appliquer les différentes mesures d'aide à la population et aux sinistrés afin de bien gérer les besoins de l'ensemble de la communauté. 4.4 Appliquer les diverses mesures de rétablissement pertinentes : • Levage des mesures de protection • Nettoyage et sécurisation des lieux • Rétablissement des services • Soutien aux sinistrés, aux intervenants et à la communauté • Activation des modes et des mécanismes d'information publique
5 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	5.1 Effectuer un retour sur l'expérience vécue : • Production d'un rapport sur le sinistre et sur le déroulement des opérations • Sessions d'évaluation des opérations • Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions 5.2 Participer à la réévaluation des éléments du plan de sécurité civile sous sa responsabilité à la lumière des données sur le déroulement de la situation.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	5.3 Déterminer et discuter des changements nécessaires. 5.4 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires.

Fonction : Direction des opérations (gérance de site)

Énoncé de la compétence : Participer à l'élaboration du plan de sécurité civile en tant que directeur des opérations et à la mise en œuvre de certaines de ses prescriptions .

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- En référence au plan de sécurité civile.
- De concert avec les instances municipales concernées et dans une perspective multidisciplinaire.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Distinguer les différents intervenants en matière de sécurité civile.	1.1 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles respectifs et de leurs responsabilités dans un centre d'opérations et dans un centre de coordination. 1.2 Décrire les rôles et les responsabilités de ces intervenants ainsi que la nature des liens de collaboration à établir entre eux en cas de sinistre et, plus spécifiquement, avec le coordonnateur. 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile à tous les paliers et plus particulièrement au palier municipal. 1.4 Discuter des exigences propres au travail en concertation.
2 Caractériser l'ensemble des risques les plus significatifs sur	2.1 Expliquer les principaux risques possiblement encourus sur le plan social, économique et naturel.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
le territoire.	2.2 Décrire les caractéristiques de chacun des risques identifiés et les impacts possibles sur les personnes, les biens et le milieu.
3 Participer à la préparation d'outils de coordination en cas de sinistre.	3.1 Élaborer un modèle de journal des opérations permettant de consigner les informations et détails importants reliés aux opérations. 3.2 Élaborer un modèle de rapport de situation permettant d'organiser les informations en vue de les communiquer aux autorités compétentes. 3.3 Élaborer un modèle de plan d'intervention adaptable à chaque type de sinistre et un modèle de plan de rétablissement.
4 Organiser la structure du centre d'opérations.	4.1 Planifier la localisation du centre ou des centres, le cas échéant, les zones à circulation restreinte, les voies d'accès, l'aire de triage des blessés, une signalisation adéquate et un espace pour les véhicules d'urgence. 4.2 Prévoir l'aménagement des équipements de télécommunication. 4.3 Participer à la mise à l'essai du plan d'intervention : exercices théoriques, simulation, etc.

Fonction : Direction des opérations (gérance de site)

Énoncé de la compétence : Assurer la mise en œuvre des mesures prévues au plan de sécurité civile sur les lieux d'un sinistre .

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- De concert avec les instances municipales concernées et dans une perspective multidisciplinaire.
- En référence au plan de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Appliquer les mesures prévues au regard de l'intervention en cas de sinistre.	1.1 Évaluer rapidement avec le coordonnateur et les autres intervenants concernés le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation des interventions. 1.2 Mettre en place le centre d'opérations et mobiliser les ressources nécessaires. 1.3 Établir les priorités et les stratégies d'intervention.
2 Assurer le déroulement des opérations prévues en cas de sinistre.	2.1 Établir un plan d'intervention et en informer les intervenants. 2.2 Coordonner les activités d'urgence sur le site du sinistre de concert avec les autres intervenants selon leur champ de compétence : • Établissement du périmètre • Répartition des tâches • Sécurité et bien-être des intervenants

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	• Évacuation des victimes • Sécurité des lieux • Protection des biens 2.3 Informer le coordonnateur de l'état de la situation et de l'avancement des opérations et appliquer ses instructions. 2.4 Tenir un journal des opérations afin de dresser un bilan complet de la réponse d'urgence.
3 Appliquer les différentes mesures de rétablissement prévues au plan.	3.1 Démobiliser les effectifs sur les lieux du sinistre et , à la demande du coordonnateur, fermer le centre d'opérations. 3.2 Participer aux diverses mesures de rétablissement conformément au plan de rétablissement établi : • Nettoyage et sécurisation des lieux • Soutien aux sinistrés • Rétablissement des services • Information aux sinistrés et aux autres intervenants
4 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	4.1 Rédiger le rapport de situation et le transmettre au coordonnateur. 4.2 Assister le coordonnateur dans la préparation du rapport sur le sinistre. 4.3 Participer à la réévaluation du plan de sécurité civile à la lumière des données sur le déroulement de la situation. 4.4 Proposer les changements nécessaires au plan. 4.5 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs requis.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
5 Exercer un leadership adéquat auprès des ressources concernées.	5.1 Susciter un climat de collaboration, de consensus et de respect. 5.2 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon proactive et préventive. 5.3 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard. 5.4 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation.

Fonction : Intervenants municipaux

Énoncé de la compétence : Se situer au regard du plan de sécurité civile et participer à son élaboration

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- S'applique principalement aux grandes agglomérations.
- De concert avec le comité de planification.
- À partir des consignes transmises par le comité de planification.
- S'applique à tous les services spécialisés : service de police, service des incendies, service des loisirs, service de transport, etc.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Étudier l'ensemble des informations nécessaires à une participation significative à l'élaboration du plan I de sécurité civile.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.2 Caractériser les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsables de mission, autres intervenants). 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au palier municipal. 1.4 Décrire les responsabilités et les pouvoirs spécifiquement réservés aux autorités municipales. 1.5 Décrire les objectifs, les modalités organisationnelles et les résultats attendus des différentes étapes du processus de planification d'un plan de sécurité civile.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 Décrire la situation au regard du domaine d'expertise de son service et des risques les plus significatifs correspondants.	2.1 Expliquer les indicateurs de vulnérabilité spécifiques à son domaine d'expertise ainsi que les principaux risques possiblement encourus sur le plan social, économique et naturel. 2.2 Définir les critères d'évaluation de sites sensibles et d'évaluation des risques potentiels. 2.3 Effectuer une inspection des sites identifiés comme sensibles. 2.4 Décrire les caractéristiques de chacun des risques identifiés : ▪ Principales propriétés (origine, composantes, dangers, possibilités de détection, temps disponible, autres) ▪ Effets escomptés (impacts sur les personnes, sur les biens, sur les activités, sur l'environnement) ▪ Priorités d'intervention (évacuation, confinement, secours, autres)
3 Décrire au comité de planification les résultats de son analyse.	3.1 Résumer les principaux éléments de risques et leurs caractéristiques. 3.2 Formuler des suggestions relatives aux mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement qui s'appliquent à son domaine d'expertise. 3.3 Suggérer des modalités d'application de ces mesures. 3.4 Proposer des modalités d'application, dans une perspective de prévention, des programmes d'inspection et d'entretien appropriés. 3.5 Proposer, dans son champ d'expertise, des mesures relatives à la préparation, à l'intervention et au rétablissement en cas de sinistre.
4 Décrire et organiser les mesures relatives à la préparation, à l'intervention et au rétablissement en cas	4.1 S'informer des structures de gestion des interventions au regard de la logistique, des ressources et des installations nécessaires. 4.2 Organiser les mesures relatives au secours à la population et à la sauvegarde des biens. 4.3 Planifier l'organisation des mesures d'aide à la population.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
de sinistre spécifique à son domaine et en respect du plan de sécurité civile.	4.4 Concevoir les modalités et les mécanismes d'information publique propre à son domaine d'expertise. 4.5 Planifier la mise en application des mesures d'intervention et de rétablissement sous sa responsabilité. 4.6 S'assurer de la parfaite intégration des mesures spécifiques à son domaine au plan de sécurité civile. 4.7 Démontrer une parfaite compréhension des attentes à égard de son service en matière de sécurité civile.

Fonction : Intervenants municipaux

Énoncé de la compétence : Assurer la mise en pratique des procédures prévues pour son service en matière de sécurité civile.

Champ d'application :

- De concert avec les instances municipales et régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- À partir du plan de sécurité civile et, plus particulièrement, des dispositions concernant son service.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Participer à la mise à l'essai, à l'implantation et au maintien des éléments du plan de sécurité civile concernant son service.	1.1 S'approprier les modalités et les moyens de vérification de l'applicabilité et de l'harmonisation des éléments du plan spécifique à son service conformément aux consignes du comité de planification. 1.2 Participer aux activités de mise à l'essai des éléments du plan en question : exercices théoriques, simulations, autres. ▪ Suggérer des ajustements en fonction des résultats et des commentaires à la suite de la mise à l'essai. 1.3 Assurer la diffusion des informations relatives au rôle de son service à toutes les personnes ou organismes concernés, incluant la population si nécessaire. 1.4 Appliquer, le cas échéant, les mesures préventives spécifiques à son service, notamment au regard de ce qui suit : ▪ Les dispositions réglementaires et normatives

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	▪ La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire ▪ Les programmes spécifiques d'inspection et d'entretien
2 Appliquer les procédures et les mesures de préparation prévues au plan pour son service.	2.1 Appliquer les procédures de gestion des interventions prévues au plan. 2.2 Appliquer les mesures de secours et d'aide à la population spécifiques à son service. 2.3 Organiser et appliquer les diverses mesures de sauvegarde des biens et du patrimoine naturel spécifiques à son service. 2.4 Assurer la mise en pratique des stratégies de formation et d'information prévues pour son service. 2.5 Mettre en pratique les différentes activités de préparation, de suivi et de révision de l'état de préparation spécifiques à son service.
3 Appliquer les mesures prévues en cas de sinistre pour son service.	3.1 Évaluer rapidement le degré de gravité de la situation et déterminer la nature et l'orientation de ses interventions en conséquence. 3.2 Participer à la mise en œuvre des mesures et à la mobilisation des ressources prévues. 3.3 Établir la communication avec les personnes responsables de la coordination ainsi que les autres intervenants. 3.4 Appliquer les mesures spécifiques à son service en matière de : ▪ Secours et aide à la population ▪ Maintien des services essentiels ▪ Communications 3.5 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions et ajuster les modalités des opérations en conséquence.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
4 Appliquer les différentes mesures de rétablissement prévues au plan pour son service.	4.1 Analyser l'état des lieux et le bilan des pertes à des fins d'évaluation des besoins et de détermination des ressources et des modalités d'aide aux sinistrés et à la population. 4.2 Anticiper et prendre en compte les conséquences futures de la situation vécue. 4.3 Appliquer les différentes mesures d'aide à la population et aux sinistrés afin de bien gérer les besoins de l'ensemble de la communauté. 4.4 Appliquer les diverses mesures de rétablissement de son ressort : • Levage des mesures de protection • Nettoyage et sécurisation des lieux • Rétablissement des services
5 Analyser la situation en rétrospective et en tirer les leçons pertinentes.	5.1 Effectuer un retour sur l'expérience vécue : • Production d'un rapport sur le sinistre et sur le déroulement des opérations • Sessions d'évaluation des opérations • Analyse des causes et des conséquences des différentes interventions 5.2 Participer à la réévaluation des éléments du plan de sécurité civile sous sa responsabilité à la lumière des données sur le déroulement de la situation. 5.3 Déterminer et discuter des changements nécessaires. 5.4 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires.

GÉNÉRATEUR DE RISQUE

Fonction : Direction

Énoncé de la compétence : Assurer l'application de la *Loi sur la sécurité civile* au niveau corporatif.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile* et au règlement sur les urgences environnementales.
- S'applique au processus d'élaboration d'un plan d'urgence corporatif ou de l'usine².
- Travaux réalisés de concert avec les autorités locales, régionales et gouvernementales.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'approprier, de façon globale, l'ensemble des éléments du contexte de référence.	1.1 Décrire, de façon sommaire, le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux tels que défini par la Loi. 1.2 Caractériser, de façon générale, les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile. 1.3 Situer les obligations et les responsabilités de son organisation en matière de sécurité civile. 1.4 Expliquer le lien de complémentarité nécessaire entre le plan national, le schéma et le plan de sécurité civile, d'une part, et, d'autre part, le plan d'urgence corporatif.
2 Énoncer la politique de l'entreprise en	2.1 Déterminer les orientations corporatives en matière de sécurité civile ainsi que le processus d'élaboration du plan correspondant.

² Inclusif de toutes les installations

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
matière de gestion de risque.	2.2 Déterminer la nature et la teneur de la participation de l'entreprise aux différents lieux de concertation avec le milieu. 2.3 Déterminer les principes et les objectifs à respecter lors de l'élaboration du plan d'urgence corporatif. 2.4 Déterminer le contenu, sous la forme d'une table des matières (mesures, modalités d'implantation, ressources nécessaires, etc.), qui devra être pris en compte lors des travaux d'élaboration. 2.5 Expliquer sommairement le cycle de gestion des risques et ses grandes phases : prévention, préparation, intervention, rétablissement. 2.6 Définir le concept de vulnérabilité et expliquer le principe de son évaluation. 2.7 Déterminer la procédure à suivre lors de l'élaboration du plan ainsi que les modalités de suivi des travaux.
3 Expliquer la situation de l'organisation en matière de risque et de vulnérabilité.	3.1 Soutenir l'étude de vulnérabilité et l'analyse de risques propre à son organisation. 3.2 À la suite de cette étude, décrire la nature et l'ampleur de la vulnérabilité de l'organisation : ▪ Portrait des installations, des processus de production et des caractéristiques du milieu dans lequel la corporation évolue ▪ Nature et sources des risques encourus ▪ Potentiel d'occurrence des différents risques ▪ Conséquences prévisibles 3.3 Veiller à l'établissement des seuils de tolérance à l'interruption des fonctions corporatives à la suite de l'analyse des fonctions critiques. 3.4 Établir les priorités au regard de la gestion des risques en conformité au seuil de tolérance établis précédemment et des enjeux qui en dérivent.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	3.5 Communiquer aux instances municipales concernées ainsi qu'à la population toute l'information relative à la situation de l'organisation en matière de risque et de vulnérabilité.
4 Organiser la production du plan.	4.1 Mobiliser et soutenir les personnes nécessaires à l'élaboration du plan. 4.2 Assurer à ces personnes la disponibilité des ressources nécessaires. 4.3 Décider et communiquer à ces personnes les consignes et les paramètres au regard du processus d'élaboration et des résultats attendus. 4.4 Déterminer et communiquer les modalités de validation opérationnelle du plan.
5 Valider le plan d'urgence corporatif ou de l'usine et amorcer son implantation.	5.1 Analyser les résultats obtenus et formuler des recommandations d'amélioration du plan. 5.2 Gérer la mise en place des ressources et des moyens nécessaires à l'activation éventuelle du plan. 5.3 Déterminer les indicateurs de gestion du plan. 5.4 Communiquer avec les autorités locales, régionales et gouvernementales au sujet du plan d'urgence corporatif ou de l'usine. 5.5 Assurer l'harmonisation du plan corporatif ou de l'usine au plan et au schéma de sécurité civile.

Fonction : Direction

Énoncé de la compétence : Assurer la direction corporative des opérations à chacune des phases du cycle de gestion du risque.

Champ d'application :

- De concert avec les personnes désignées et en collaboration avec les instances locales, régionales et gouvernementales concernées.
- En référence au plan d'urgence corporatif, au plan et au schéma de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres et de situation d'urgence pouvant nuire à la sécurité des employés et du public, à la fourniture des services essentiels à la population ou aux biens corporatifs et à l'environnement.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Gérer la mise en application des mesures de prévention et assurer le suivi des activités correspondantes.	1.1 En fonction des indicateurs de vulnérabilité de l'organisation, décider des solutions envisagées afin de prévenir les événements en cause ou d'en atténuer les impacts. 1.2 S'assurer de l'élaboration d'un plan d'action pour chacune des mesures de prévention et d'atténuation définies : ▪ Description de la mesure et de ses modalités d'application ▪ Estimation des coûts/bénéfice de son implantation à court, moyen et long terme ▪ Calendrier correspondant ▪ Désignation de la personne responsable de la mise en place et du suivi 1.3 Soutenir les personnes concernées dans leur effort d'implantation des plans de prévention. 1.4 Assurer le suivi de l'implantation de ces plans et recommander des améliorations en

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	fonction des résultats obtenus. 1.5 Gérer l'impact des changements technologiques, opérationnels ou organisationnels sur le plan d'urgence. 1.6 Gérer l'application des programmes de surveillance et de prévision ainsi que les programmes d'inspection et d'entretien prévus au plan d'urgence.
2 Gérer la mise en application des mesures de préparation et assurer le suivi des activités correspondantes.	2.1 Élaborer la structure de gestion de l'organisation en matière de préparation. 2.2 Élaborer les lignes directrices nécessaires à l'aménagement des centres de décision au sein de l'organisation. 2.3 Voir à l'élaboration des différents processus reliés aux procédures générales : ▪ Systèmes de surveillance et d'alerte ▪ Système de mobilisation ▪ Système de communication ▪ Systèmes de démobilisation et de retour d'expérience. 2.4 Autoriser les ententes de services nécessaires à l'interne et à l'externe. 2.5 Implanter les modalités de participation au sein d'un système de commandement unifié. 2.6 Assurer la diffusion de l'information et la réalisation du programme de formation et d'exercice relatif aux mesures de prévention. 2.7 Assurer une diffusion adéquate de toute l'information pertinente aux partenaires, aux intervenants externes, aux citoyens, aux employés et aux médias concernés.
3 Gérer la mise en application des mesures d'intervention	3.1 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions afin de participer aux prises de décision qui s'imposent. 3.2 Gérer, dans le cadre de ses responsabilités, la mise en œuvre des stratégies et des

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
et de rétablissement et assurer le suivi des activités correspondantes.	mesures pertinentes tout en assurant leur arrimage le plus parfait possible, ceci incluant les communications. 3.3 Veiller à l'application adéquate et efficace des procédures générales de surveillance, d'alerte, de mobilisation et de démobilisation. 3.3 Veiller à l'application adéquate et efficace des procédures de rétablissement.
4 Exercer un leadership adéquat tant auprès de la population que des ressources concernées.	4.1 Susciter un climat de collaboration, de consensus et de respect. 4.2 Gérer le stress engendré par les exigences et les contraintes associées à la situation. 4.3 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon à la fois proactive et préventive. 4.4 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.5 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention qu'auprès de la population.
5 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard.	5.1 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 5.2 Anticiper les situations de crise ou de surcharge et solliciter l'aide nécessaire. 5.3 Offrir de l'assistance, si possible, à des collègues en situation de surcharge (coordonnateur, responsable d'activités, etc.).
6 Gérer le processus d'amélioration continue du plan d'urgence corporatif ou de l'usine.	6.1 Participer aux sessions d'évaluation et de rétroaction des opérations. 6.2 Évaluer, de façon globale, ce qui suit : ▪ Les causes et les conséquences du sinistre

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	▪ L'efficacité de la gestion des processus ▪ Le degré de préparation des différentes unités concernées ▪ Le degré d'efficacité des diverses interventions 6.3 Identifier des pistes d'amélioration en fonction du bilan établi. 6.4 Évaluer les coûts associés aux différentes activités d'amélioration et planifier leur réalisation. 6.5 Effectuer un suivi formel des actions relatives à l'amélioration continue du plan.

GÉNÉRATEUR DE RISQUE

Fonction : Coordination

Énoncé de la compétence : Coordonner l'élaboration du plan d'urgence corporatif.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- À partir des orientations corporatives adoptées en matière de sécurité civile et selon le processus d'élaboration du plan d'urgence.
- Travaux réalisés de concert avec les ressources internes nécessaires et de concert avec les autorités locales, régionales et gouvernementales, s'il y a lieu.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'approprier l'ensemble des éléments du contexte de référence.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux tels que défini par la Loi. 1.2 Caractériser, de façon générale, les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile et, plus particulièrement, le rôle de coordonnateur au sein de l'organisation. 1.3 Situer les obligations et les responsabilités de son organisation en matière de sécurité civile ainsi que celles des différentes instances au sein de l'organisation. 1.4 Expliquer le lien de complémentarité nécessaire entre le plan national, le schéma régional et le plan municipal de sécurité civile, d'une part, et, d'autre part, le plan d'urgence corporatif.
2 Participer à la	2.1 Expliquer les principes et les objectifs à respecter lors de l'élaboration du plan d'urgence

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
détermination des orientations corporatives en matière de sécurité civile ainsi que le processus d'élaboration du plan correspondant.	corporatif. 2.2 Décrire le contenu qui devra être pris en compte lors des travaux d'élaboration. 2.3 Expliquer sommairement le cycle de gestion des risques et ses grandes phases : prévention, préparation, intervention, rétablissement. 2.4 Définir le concept de vulnérabilité et expliquer le principe de son évaluation. 2.5 Déterminer la procédure à suivre lors de l'élaboration du plan ainsi que les modalités de coordination des travaux.
3 Coordonner l'analyse de risque et de vulnérabilité nécessaire à la gestion des risques par l'organisation.	3.1 Déterminer le contenu et la méthodologie spécifique à l'analyse de risque et de vulnérabilité et communiquer cette information aux personnes concernées. 3.2 Assurer la mobilisation et la formation des personnes concernées par l'analyse. 3.3 Soutenir ces personnes lors du déroulement des travaux d'analyse. 3.4 Rédiger un rapport sur la nature et l'ampleur de la vulnérabilité de l'organisation : ▪ Portrait des installations, des processus de production et des caractéristiques du milieu dans lequel la corporation évolue ▪ Nature et sources des risques encourus ▪ Potentiel d'occurrence des différents risques ▪ Conséquences prévisibles 3.5 Communiquer ce portrait de la situation à la direction. 3.6 Participer à l'établissement des seuils de tolérance à l'interruption des activités corporatives ou de l'usine à la suite de l'analyse des activités critiques. 3.7 Discuter des priorités au regard de la gestion des risques en conformité aux seuils de tolérance établis précédemment.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
4 Coordonner l'élaboration du plan d'urgence corporatif ou de l'usine.	4.1 Mobiliser et soutenir les personnes nécessaires à l'élaboration du plan. 4.2 S'assurer, auprès de la direction, de la disponibilité des ressources et des personnes nécessaires. 4.3 Communiquer à ces personnes les consignes et les paramètres au regard du processus d'élaboration et des résultats attendus. 4.4 Appliquer les modalités de validation opérationnelle du plan. 4.5 Colliger l'ensemble des informations fournies aux fins de la rédaction du plan.
5 Valider le plan d'urgence corporatif ou de l'usine auprès de la direction et par sa mise à l'essai.	5.1 Coordonner l'ensemble des activités de formation, de préparation et de mise à l'essai nécessaires à l'implantation du plan. 5.2 Analyser les résultats obtenus et formuler des recommandations d'amélioration du plan. 5.3 Assurer la mise en place des ressources et des moyens nécessaires à l'activation éventuelle du plan.

Fonction : Coordination

Énoncé de la compétence : Assurer la coordination à chacune des phases du cycle de gestion du risque.

Champ d'application :

- De concert avec les personnes désignées et en collaboration avec les instances locales, régionales et gouvernementales concernées.
- En référence au plan d'urgence corporatif et au plan de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres et de situation d'urgence pouvant nuire à la sécurité des employés et du public, à la fourniture des services essentiels à la population ou aux biens corporatifs et à l'environnement.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Coordonner la mise en application des mesures de prévention et assurer le suivi des activités correspondantes.	1.1 En fonction des indicateurs de vulnérabilité de l'organisation, participer à la conception des solutions de prévention des risques et d'atténuation de leurs impacts. 1.2 Mobiliser les ressources nécessaires et informer adéquatement les personnes concernées : ▪ Dispositions réglementaires et normatives à respecter ▪ Procédures diverses 1.3 Coordonner les travaux d'élaboration d'un plan d'action pour chacune des mesures de prévention et d'atténuation définies. 1.4 Soutenir les personnes concernées dans leur effort d'implantation des mesures de prévention. 1.5 Assurer l'application des mesures d'élimination ou de réduction des risques à la source.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	1.6 Assurer le suivi de l'implantation des mesures préventives et recommander des améliorations en fonction des résultats obtenus.
2 Coordonner la mise en application des mesures de préparation et assurer le suivi des activités correspondantes.	2.1 Organiser la mise en place de la structure de gestion de l'organisation en matière de préparation et au regard de la logistique, des ressources et des installations nécessaires. 2.2 Assurer l'aménagement des centres de décision au sein de l'organisation ainsi que la mobilisation de leurs intervenants. 2.3 Superviser l'organisation des moyens de communication et des équipements de télécommunications requis. 2.4 Voir à l'application et au respect des différents processus reliés aux procédures générales : ▪ Systèmes de surveillance et d'alerte ▪ Système de mobilisation ▪ Système de communication ▪ Systèmes de démobilisation et de retour d'expérience. 2.5 Organiser les différentes mesures d'aide aux employés prévues en cas de sinistre. 2.6 Élaborer et implanter le programme de formation ainsi que le programme d'exercices. 2.7 Assurer la diffusion de l'information et la réalisation du programme de formation et d'exercices relatif aux mesures de prévention. 2.8 Assurer une diffusion adéquate de toute l'information pertinente aux partenaires, aux intervenants externes, aux citoyens et aux employés concernés. 2.9 Assurer la mise à jour, la révision et la distribution du plan corrigé.
3 Coordonner la mise en application des	3.1 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions afin de participer aux prises de décision qui s'imposent.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
mesures d'intervention et de rétablissement et assurer le suivi des activités correspondantes.	3.2 Coordonner la mise en œuvre des mesures et des stratégies pertinentes d'intervention tout en assurant leur arrimage le plus parfait possible afin de contrer diverses menaces : • Menaces de nature sociale (menace à l'intégrité des personnes, alerte à la bombe ou colis suspect, intrusion, prise d'otage, acte terroriste) • Menaces de nature technologique (incendie, panne, explosion, déversement de produits dangereux ou toxiques) • Menaces naturelles (phénomène climatique estival, phénomène climatique hivernal, tremblement de terre) 3.3 Veiller à l'application adéquate et efficace des procédures générales de surveillance, d'alerte, de mobilisation et de démobilisation. 3.4 Sélectionner et appliquer les mesures de secours et de sauvegarde des biens et du milieu. 3.5 Assurer la mise en application de processus efficaces de communication. 3.6 Coordonner les mesures de maintien des services essentiels selon le type d'entreprise. 3.7 Veiller à l'application adéquate et efficace des procédures de rétablissement : ▪ Mesure d'aide et de soutien aux employés ▪ Nettoyage et remise en fonction des services ▪ Information ▪ Efforts de reconstruction
4 Exercer une présence rassurante et un leadership adéquat tant auprès de la population que des	4.1 Susciter un climat de collaboration, d'approche consensuelle et de respect. 4.2 Gérer le stress engendré par les exigences et les contraintes associées à la situation. 4.3 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon à la fois proactive et préventive.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
ressources concernées.	4.4 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.5 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention qu'auprès de la population.
5 Démontrer une capacité d'adaptation à l'inhabituel et à l'augmentation importante des exigences à son égard.	5.1 Déterminer et réévaluer les priorités établies sur une base régulière en fonction de l'évolution de la situation. 5.2 Anticiper les situations de crise ou de surcharge et solliciter l'aide nécessaire. 5.3 Offrir de l'assistance, si possible, à des collègues en situation de surcharge. 5.4 Équilibrer sa charge de travail afin d'assumer adéquatement l'exécution de ses tâches de nature politique et administrative.
6 Participer au processus d'amélioration continue du plan d'urgence corporatif.	6.1 Participer aux sessions d'évaluation des opérations. 6.2 Évaluer, de façon globale, ce qui suit : ▪ Les causes et les conséquences du sinistre ▪ Le degré d'efficacité des diverses interventions ▪ Le degré de préparation des différentes unités concernées ▪ L'efficacité de la gestion des processus 6.3 Identifier des pistes d'amélioration en fonction du bilan établi. 6.4 Coordonner la réalisation des actions relatives à l'amélioration continue du plan.

Fonction : Coordination

Énoncé de la compétence : Élaborer et assurer la mise en application d'un programme d'exercices destiné à assurer la préparation adéquate de l'organisation en matière de sécurité civile.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- À partir et en fonction du plan d'urgence corporatif.
- Dans un contexte de familiarisation des personnes concernées à leurs rôles et responsabilités en situation d'urgence, de mise en pratique des apprentissages théoriques, de validation des procédures prévues au plan, d'amélioration continue du plan et du niveau de préparation de l'organisation.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Planifier l'élaboration des exercices du programme aux fins de préparation de l'organisation	1.1 Définir l'objectif et la nature de chacun des exercices du programme. 1.2 Déterminer les personnes responsables de la planification et de la conception des exercices. 1.3 Définir les paramètres et les contraintes à respecter au regard de l'élaboration et de la conduite des exercices : ▪ Politiques à respecter ▪ Limites budgétaires ▪ Ressources disponibles ▪ Calendrier de réalisation
2 Superviser et	2.1 Concevoir le scénario et la séquence de déroulement des événements de chacun des

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
participer à l'élaboration des exercices prévus au programme.	exercices. 2.2 Déterminer les paramètres de contrôle et de sécurité qui devront être adoptés lors de la conduite des exercices. 2.3 Déterminer les ressources requises pour chaque exercice spécifique. 2.4 Planifier les aspects logistiques nécessaires ainsi que l'intégration efficace de tous les partenaires concernés. 2.5 Déterminer les directives administratives à respecter lors de la conduite des exercices.
3 Coordonner la conduite des exercices en respect du programme et de son calendrier.	3.1 Assurer l'aménagement physique et la logistique nécessaires au déroulement des exercices. 3.2 Superviser la préparation préalable au déroulement des exercices. 3.3 Assurer le respect des paramètres de conduite et d'observation des exercices. 3.4 Appliquer les modalités de fin des exercices : ▪ Démobilisation des ressources ▪ Restauration des lieux et des équipements utilisés
4 Évaluer le déroulement des exercices à des fins de validation du plan d'urgence corporatif.	4.1 Animer l'analyse des observations faites en cours d'exercice et suite à leur déroulement. 4.2 Analyser la rétroaction fournie par les différentes personnes concernées incluant les participants. 4.3 Évaluer les bénéfices ainsi que les points d'amélioration des exercices. 4.4 Rédiger un rapport comportant des recommandations relativement au programme d'exercices et au plan d'urgence corporatif.

Fonction : Intervenants en situation d'urgence

Énoncé de la compétence : Élaborer des procédures spécifiques d'intervention.

Champ d'application : • En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.

- À partir des orientations corporatives adoptées en matière de sécurité civile et en conformité avec le cadre du plan d'urgence corporatif ou de l'usine.
- Travaux réalisés de concert avec les ressources internes nécessaires et sous la responsabilité de l'instance chargée de la coordination.
- S'applique à des procédures spécifiques d'intervention liées à différents phénomènes : incendie, confinement, évacuation, urgence médicale, alerte à la bombe, déversement de produits dangereux ou toxiques, intrusion, prise d'otage, etc.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'approprier l'ensemble des éléments du contexte général de référence.	1.1 Décrire, sommairement, le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux tels que défini par la Loi. 1.2 Expliquer le lien de complémentarité nécessaire entre le plan provincial, le schéma régional et le plan municipal de sécurité civile, d'une part, et, d'autre part, le plan d'urgence corporatif ou de l'usine, d'autre part. 1.3 Caractériser, de façon générale, les différents intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile et, plus particulièrement, le rôle de coordonnateur au sein de l'organisation. 1.4 Situer les obligations et les responsabilités de son organisation en matière de sécurité civile ainsi que celles des différentes instances au sein de l'organisation.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
2 S'approprier l'ensemble des éléments du plan d'urgence corporatif ou de l'usine.	2.1 Expliquer les principes et les objectifs du plan d'urgence corporatif. 2.2 Décrire le contenu du plan. 2.3 Expliquer sommairement le cycle de gestion des risques et ses grandes phases : prévention, préparation, intervention, rétablissement. 2.4 Interpréter les données relatives aux études de risques et aux analyses de vulnérabilité effectuées par l'organisation, notamment les données spécifiques à son champ d'intervention. 2.5 Schématiser les principales mesures de gestion du risque prévues au plan : prévention, préparation, intervention, rétablissement.
3 Rédiger une proposition de procédure spécifique d'intervention.	3.1 Décrire avec précision l'événement ciblé. 3.2 Identifier les circonstances à l'intérieur desquelles cet événement pourrait se produire. 3.3 Élaborer les consignes générales à suivre par tous les intervenants internes au regard de l'événement. 3.4 Décrire les actions essentielles qui devront être posées par toutes les personnes concernées en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités.
4 Valider le plan spécifique d'intervention auprès de la coordination et par sa mise à l'essai.	4.1 Informer adéquatement la coordination et vérifier la cohérence du plan spécifique d'intervention au regard du plan d'urgence corporatif dans son ensemble. 4.2 Déterminer et assurer le déroulement des activités de formation, de préparation et de mise à l'essai nécessaires à l'implantation du plan spécifique. 4.3 Analyser les résultats obtenus et formuler des recommandations d'amélioration du plan spécifique.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	4.4 Assurer la mise en place des ressources et des moyens nécessaires à l'activation éventuelle du plan spécifique.

Fonction : Intervenants en situation d'urgence

Énoncé de la compétence : Participer à la mise en œuvre d'un plan spécifique d'intervention.

Champ d'application :

- De concert avec les personnes désignées et sous la supervision du coordonnateur à l'interne.
- En référence aux procédures spécifiques à la situation, au plan d'urgence corporatif (ou de l'usine) et au plan de sécurité civile.
- S'applique à des procédures spécifiques d'intervention liées à différents phénomènes : incendie, confinement, évacuation, urgence médicale, alerte à la bombe, déversement de produits dangereux ou toxiques, intrusion, prise d'otage, etc.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Assurer la mise en application des mesures de prévention et assurer le suivi des activités correspondantes.	1.1 Mobiliser les ressources nécessaires et informer adéquatement les personnes concernées au sujet des solutions de prévention des risques et d'atténuation de leurs impacts spécifiques à son domaine d'intervention. 1.2 Assurer l'implantation des mesures de prévention et d'atténuation prévus au plan.
2 Assurer la mise en application des mesures de préparation et assurer le suivi des activités correspondantes.	2.1 Participer à la mise en place de la structure de gestion de l'organisation en matière de préparation et au regard de la logistique, des ressources et des installations nécessaires à la mise en œuvre du plan. 2.2 Établir un contact opérationnel avec le centre de décision désigné au sein de l'organisation. 2.3 Assurer la diffusion de l'information et la réalisation des activités de formation et

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	d'exercices spécifiques aux mesures de prévention prévues au plan. 2.4 Assurer une diffusion adéquate de toute l'information pertinente aux personnes et aux instances concernées, notamment à la coordination. 2.5 Assurer la mise à jour, la révision et la distribution du plan spécifique corrigé.
3 Assurer la mise en application des mesures d'intervention et de rétablissement et assurer le suivi des activités correspondantes.	3.1 Évaluer la situation et son évolution en temps réel ainsi que le déroulement des différentes interventions afin de participer aux prises de décision qui s'imposent. 3.2 Appliquer les mesures et les stratégies pertinentes d'intervention. 3.3 Participer à l'application adéquate et efficace des procédures de rétablissement.
4 Exercer une présence rassurante et un leadership adéquat auprès des ressources concernées.	4.1 Susciter un climat de collaboration, d'approche consensuelle et de respect. 4.2 Gérer le stress engendré par les exigences et les contraintes associées à la situation. 4.3 Anticiper les situations potentiellement conflictuelles ou particulièrement difficiles et intervenir de façon à la fois proactive et préventive. 4.4 Adapter son niveau de langage en fonction des différents interlocuteurs. 4.5 Maintenir des communications de qualité autant avec les différents paliers d'intervention.
5 Participer au processus d'amélioration continue de son plan d'intervention	5.1 Participer aux sessions d'évaluation des opérations. 5.2 Évaluer, de façon globale, ce qui suit : ▪ Le degré d'efficacité des diverses interventions ▪ Le degré de préparation des différentes unités concernées

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
spécifique.	5.3 Identifier des pistes d'amélioration en fonction du bilan établi. 5.4 Modifier, à des fins d'amélioration continue, la partie du plan spécifique à son champ d'intervention.

CITOYENS

Fonction : Citoyen représentant

Énoncé de la compétence : Se situer au regard du plan et du schéma de sécurité civile et participer au processus de planification en tant que représentant des citoyens.

Champ d'application :

- En référence à la *Loi sur la sécurité civile*.
- En regard du plan et du schéma de sécurité civile de sa localité et de sa région d'appartenance.
- À l'aide de toute la documentation nécessaire, notamment les différentes études de risque existantes.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 S'approprier les principaux éléments du cadre législatif en matière de sécurité civile.	1.1 Décrire le système de sécurité civile, ses buts, ses objectifs et les enjeux. 1.2 Caractériser les principaux intervenants au regard de leurs rôles et de leurs responsabilités en matière de sécurité civile : instances gouvernementales, instances régionales, instances municipales (palier politique et administratif, responsables de mission, autres intervenants). 1.3 Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile et plus particulièrement au palier municipal. 1.4 Situer son rôle de représentant des citoyens au regard de ce cadre et du processus qui en dérive.
2 Préparer, en tant que représentant des	2.1 Distinguer clairement la notion de risque de celle de vulnérabilité. 2.2 Expliquer les principes de base et les indicateurs de vulnérabilité permettant l'évaluation

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
citoyens, des recommandations à transmettre au comité de planification de sécurité civile.	des risques de sinistre majeur, l'identification de sites sensibles et l'évaluation des risques potentiels qui y sont associés. 2.3 S'approprier les principales données de l'étude de risques s'appliquant à sa localité et à sa région : ▪ Principales propriétés des risques (origine, composantes, dangers, possibilités de détection, temps disponible, autres) ▪ Effets escomptés (impacts sur les personnes, sur les biens, sur les activités, sur l'environnement) ▪ Priorités d'intervention (évacuation, confinement, secours, autres) 2.4 S'assurer, par le biais d'une présence adéquate dans sa communauté, de refléter les préoccupations des citoyens avec un minimum de légitimité. 2.5 Démontrer une attitude d'écoute active à l'égard des préoccupations et des interrogations de ses concitoyens en matière de sécurité civile. 2.6 Expliquer les principaux enjeux pour la population concernée et formuler des recommandations pertinentes.
3 Participer aux travaux du comité de planification.	3.1 Formuler des suggestions relatives aux mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement qui s'appliquent à son domaine d'intervention. 3.2 Suggérer des modalités d'application de ces mesures, notamment en ce qui a trait au niveau de langage utilisé aux fins de communication et d'information auprès de la population en matière de sécurité civile. 3.3 Représenter les citoyens avec l'aplomb et la crédibilité nécessaires.

Fonction : Citoyen représentant

Énoncé de la compétence : Collaborer, à titre de représentant des citoyens, à la mise en œuvre du plan de sécurité civile.

Champ d'application :

- De concert avec les instances municipales et régionales concernées.
- En référence au plan et à l'organigramme municipaux en matière de sécurité civile.
- S'applique à tous les types de sinistres.

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
1 Participer à la mise en œuvre des mesures préventives spécifiques aux citoyens.	1.1 Déterminer des mesures personnelles d'élimination ou de réduction des risques à la source. 1.2 Schématiser les modalités de déplacement des personnes et des biens exposés en cas de sinistre. 1.3 Formuler des recommandations au regard des modalités d'application des mesures spécifiées ci-dessus.
2 Participer à l'application de procédures et de mesures de préparation prévues au plan de sécurité civile.	2.1 Expliquer les mesures du plan relativement à la recherche de personnes disparues, à l'évacuation des personnes et à la dispensation des soins de santé. 2.2 Appliquer diverses mesures de sauvegarde des biens et diverses mesures de protection à proximité des sources de danger. 2.3 Collaborer à l'application de mesures d'aide à la population et à la gestion des besoins de cette dernière. 2.4 Formuler des recommandations visant à améliorer les mécanismes et les modalités

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	d'information aux citoyens. 2.5 Décrire les différents services considérés comme essentiels. 2.6 À l'intérieur des programmes et des activités de formation, collaborer au déroulement des différentes activités de préparation, de suivi et de révision de l'état de préparation. 2.7 Inciter les citoyens à participer activement aux mesures de préparation qui les concernent.
3 Participer aux mesures d'intervention prévues en cas de sinistre.	3.1 S'informer des consignes s'adressant spécifiquement aux citoyens et participer à la diffusion de cette information auprès de la population. 3.2 Être à l'écoute de l'impact sur les citoyens des différentes mesures d'intervention mises en œuvre, notamment celles qui suivent : ▪ Secours et aide à la population ▪ Maintien des services essentiels ▪ Communications 3.3 Évaluer la portée et l'efficacité de ces mesures, du point de vue des citoyens concernés, et suggérer des modifications et des ajustements au besoin.
4 Participer aux différentes mesures de rétablissement prévues au plan.	4.1 Évaluer la portée et l'efficacité de ces mesures, du point de vue des citoyens concernés, et suggérer des modifications et des ajustements au besoin en fonction des problèmes observés. 4.2 Participer à l'application des diverses mesures de rétablissement de son ressort : • Levage des mesures de protection • Nettoyage et sécurisation des lieux • Rétablissement des services

Éléments de compétence	Balises du contenu et indicateurs de performance
	• Soutien aux sinistrés, aux intervenants et à la communauté.
5 Analyser la situation en rétrospective et décrire son expérience en tant que porte-parole des citoyens.	5.1 Effectuer un retour sur l'expérience vécue et participer à des sessions d'évaluation des opérations. 5.2 Discuter des changements nécessaires au plan de sécurité civile, et plus spécifiquement, au regard de ce qui concerne les citoyens. 5.3 Évaluer l'exercice de son propre rôle lors de l'événement et y apporter les correctifs nécessaires.